

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX (ENSAP BX)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 15/07/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président du
Hcéres

Au nom du comité d'experts² :

Barbara Dennys, Présidente du comité

En vertu du décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 :

1 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

2 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).

Sommaire

Préambule	5
Présentation de l'établissement	5
1 / Caractérisation de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (Ensap Bx) ...	5
2 / Caractérisation du territoire d'implantation.....	6
3 / Contexte de l'évaluation.....	6
PARTIE A : L'ÉTABLISSEMENT	8
Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement	8
1 / Un positionnement institutionnel à stabiliser	8
2 / Une stratégie institutionnelle à poursuivre.....	8
La gouvernance et le pilotage de l'établissement.....	9
1 / Une organisation interne en amélioration	9
2 / Une gouvernance propre à l'Ensap Bx qui montre ses limites	10
3 / Une politique de communication en cours de définition	11
4 / Une démarche pluriannuelle pénalisée par l'absence de projet d'établissement	12
5 / Des grandes fonctions aux avancées inégales selon les secteurs.....	12
a/ Des tensions internes récurrentes nécessitant de profonds changements.....	12
b/ Une gestion prévisionnelle des effectifs contrainte	12
c/ Une situation financière saine.....	13
d/ Un système d'information à développer impérativement	13
e/ Un patrimoine immobilier remarquable, mais partiellement inadapté	14
La recherche	15
a/ La recherche, un atout majeur pour l'Ensap Bx et ses deux départements de formation	15
b/ Trois laboratoires de recherche clairement positionnés.....	16
c/ Les décharges horaires pour recherche : un sujet de tension.....	18
La vie étudiante	19
1 / Une vie étudiante soutenue par l'établissement	19
a/ Le bien-être des étudiants au cœur des préoccupations	19
b/ Des associations reconnues et fédératrices	20
c/ Une occasion appréciable de développer les espaces communs.....	21
2 / La participation des étudiants à la gouvernance à améliorer.....	22
a/ Une organisation des instances défaillante pour les étudiants	22
b/ Une participation réelle des étudiants à la vie de l'école, mais à renforcer	22
3 / Une politique de monitorat et tutorat à clarifier.....	22
La valorisation et la culture scientifique	23
1 / Une valorisation de la recherche existante	23
2 / Une bonne diffusion locale de la valeur de l'architecture.....	24
3 / Une identité à renforcer pour une communication plus efficace	24
Les politiques européenne et internationale.....	24
1 / Une politique internationale structurée à rendre plus lisible.....	25
2 / Une volonté de valorisation des actions à l'international.....	25
PARTIE B : L'OFFRE DE FORMATION.....	27

Le positionnement institutionnel de l'offre de formation.....	27
1 / Une offre de formation bien positionnée.....	27
La gouvernance et le pilotage de l'offre de formation.....	27
1 / Un pilotage des formations source de dysfonctionnements.....	27
2 / Une connaissance du devenir des diplômés à affiner et partager.....	28
La recherche et la formation.....	29
1 / Une offre de formation bien déployée.....	29
2 / Des équipes de recherche impliquées dans les formations.....	30
3 / Des articulations peu lisibles entre formation et recherche.....	30
La réussite des étudiants.....	31
1 / Un dispositif d'orientation ne pouvant pas s'appuyer sur l'identité de l'école.....	31
2 / Des actions en faveur de l'insertion professionnelle.....	31
3 / Un programme de stage complet.....	32
4 / Un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle potentiellement à renforcer.....	33
5 / Des dispositifs d'évaluation des enseignements améliorables.....	33
L'internationalisation des formations.....	34
1 / Une mobilité internationale pleinement intégrée dans le parcours de formation.....	34
2 / Des partenariats internationaux variablement structurés pour la formation et la recherche.....	35
3 / Une présence dans le panorama international.....	36
DEEA.....	37
1 / Un premier cycle fondateur de la formation à l'architecture.....	37
a/ Une structure de formation classique et sans parcours différenciés.....	37
b/ Des expériences positives et à renforcer en matière de transversalité et d'articulation des échelles.....	38
c/ Les projets et stages qui forment une modalité pédagogique essentielle.....	38
2 / Une politique d'innovation pédagogique inexistante.....	38
DEEA – Conclusion.....	39
1 / Les points forts.....	39
2 / Les points faibles.....	39
3 / Les recommandations.....	39
DEA.....	40
1 / Un 2 ^e cycle à la carte, foisonnant et peu lisible.....	40
2 / Les questions environnementales peu présentes dans le DEA.....	40
3 / Des modalités d'évaluation des enseignements insuffisantes.....	40
4 / Une structure de la formation adaptée aux différents parcours étudiants.....	40
5 / Une offre de formation complémentaire accessible aux étudiants.....	41
6 / L'insertion professionnelle des diplômés à préciser.....	41
DEA – Conclusion.....	42
1 / Les points forts.....	42
2 / Les points faibles.....	42
3 / Les recommandations.....	42
DEP.....	43
1 / Des modalités pédagogiques et des objectifs toujours à clarifier.....	43
2 / Une structuration de la formation complexe et lacunaire.....	44

3 / La délicate question du 1 ^{er} cycle en paysage	45
4 / Des enseignements additionnels peu développés.....	45
5 / Une absence d'innovation pédagogique	46
6 / Une validation d'acquis partielle	46
7 / Des modalités d'évaluation contestables	46
8 / Une bonne valorisation en interne des stages	46
9 / Un suivi de l'insertion professionnelle à approfondir	46
DEP - Conclusion.....	47
1 / Les points forts	47
2 / Les points faibles	47
3 / Les recommandations	47
Conclusion générale.....	48
1 / Un établissement potentiellement rayonnant, mais dont le projet, entravé par les conflits internes, ne parvient pas à aboutir.....	48
2 / Trois scénarios pour sortir de la crise.....	49
3 / Les points forts	50
4 / Les points faibles	50
5 / Les recommandations	50
Liste des sigles.....	51
Observations de la directrice	54
Organisation de l'évaluation.....	57

Préambule

Le présent rapport a été conçu dans le cadre d'un processus d'évaluation associant les départements d'évaluation des établissements et des formations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Le comité d'évaluation a procédé à l'examen des deux versants : d'une part, l'établissement et sa stratégie institutionnelle et, d'autre part, les formations et les diplômes délivrés, en particulier ceux pour lesquels est sollicité le renouvellement de leur reconnaissance aux niveaux licence ou master.

De ce fait, le rapport comporte deux parties :

- Partie A : elle traite de l'établissement, de sa stratégie institutionnelle, sa mise en œuvre et son inscription au sein de la trajectoire et du développement de l'établissement dans sa globalité,
- Partie B : elle traite de la formation, de son positionnement, sa finalité, son organisation et son pilotage.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), le déroulé de l'évaluation a été adapté avec notamment le remplacement de la visite du comité par des entretiens en visioconférence. Les 32 entretiens par visioconférence se sont déroulés les 27, 28 et 29 janvier 2021. Les réunions de travail du comité se sont également tenues à distance. Les principes fondamentaux pour l'organisation d'une évaluation ont néanmoins été strictement respectés.

Le comité souligne la qualité du rapport d'auto-évaluation (RAE) de l'établissement qui s'est appuyé sur un processus interne de co-construction avec les différentes composantes et services, et sur la participation des étudiants (jusqu'à la crise sanitaire de mars 2020). Le RAE reflète la volonté d'établir un diagnostic partagé, le plus objectif possible, détaillant les avancées sans ignorer le chemin restant à parcourir pour que cette dynamique de groupe permette l'adoption et l'adhésion d'un véritable projet d'établissement.

Présentation de l'établissement

1 / Caractérisation de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (Ensap Bx)

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (Ensap Bx) fait partie des vingt écoles nationales supérieures d'architecture et des quatre écoles nationales supérieures de paysage délivrant le diplôme d'État de paysagiste (DEP). L'Ensap Bx forme ses élèves à deux disciplines : architecture et paysage. L'établissement appartient à deux réseaux d'établissements structurés au niveau national, alignés sur le référentiel de formation utilisé pour la délivrance des deux diplômes d'État. Le réseau des écoles nationales supérieures d'architecture est sous tutelle principale du ministère de la Culture. Quant aux écoles nationales supérieures de paysage, elles sont sous tutelle des ministères en charge de l'agriculture, de la culture et de l'enseignement supérieur.

En 2019-2020, le total des effectifs de l'établissement est de 1051 élèves. 828 d'entre eux sont inscrits en CPEP, DEEA (valant grade de Licence), DEA, DEP (valant grades de masters) et doctorat, 220 en formations spécialisées, 65 en mobilité entrante et 62 en mobilité sortante.

En termes de personnels, l'Ensap Bx compte 142,94 équivalents temps plein travaillé (ETPT), dont 39,44 ETPT financés par la subvention de charges de service public et 103,5 ETPT par le budget de l'État¹. Le budget total pour l'année 2019 est de 3,46 M€, dont 66 % de subvention de fonctionnement, 23 % de ressources propres et 11 % d'autres financements publics. La surface utile brute de l'Ensap Bx représente 8 771 m².

¹ T pour enseignants « titulaires ».

2 / Caractérisation du territoire d'implantation

La Nouvelle-Aquitaine compte en 2019² plus de 208 000 étudiants (sixième rang national avec 8 % de la population étudiante nationale), répartis sur 80 sites. Les étudiants sont accueillis dans trois académies, dont celle de Bordeaux qui représente 65 % de la population étudiante. L'évolution des effectifs est supérieure au rythme national (+13 %, France métropolitaine : +10 %). Le taux d'étudiants boursiers est l'un des plus importants de la métropole (30 %, France métropolitaine : 26 %). La part des étudiants inscrits à l'université est plus élevée que la moyenne nationale (63,6 %, France métropolitaine : 61 %) avec une surreprésentation des étudiants inscrits en Licence. Le nombre de docteurs a fortement évolué depuis 2013 (+11 %, France métropolitaine : +0,7 %) avec 920 étudiants diplômés.

En 2017, la production scientifique représente 6 % de la production nationale. Les forces les plus notables apparaissent en botanique, en biologie végétale sciences des polymères, en astronomie et astrophysique, en en écologie et en chimie minérale et nucléaire avec 14 000 chercheurs, dont 44 % dans le secteur public. Les effectifs sont en hausse de +9,5 % entre 2015 et 2017, notamment grâce au secteur privé (+15,3 %). Les dépenses de recherche et d'innovation (DIRD) dépassent 2,3 Md€ en 2017 et progressent de +4,9 % depuis 2015 (France métropolitaine : +3,4 %), représentant 4,7 % de la DIRD nationale. La part nationale de dépôts de brevets est de 4,5 % (quatrième région française en instrumentation). L'écosystème d'innovation s'appuie sur de nombreux acteurs expérimentés, dont la Société d'accélération du transfert de technologies (Satt) Aquitaine Science Transfert (AST), une dizaine de pôles de compétitivité, une douzaine d'instituts ou de tremplins Carnot. Parmi les filières industrielles de la région, on peut citer l'aéronautique, la filière forêt-bois, l'écoconstruction, les procédés industriels ou agroalimentaires.

Créée en 2015, la Communauté d'universités et établissements (Comue) d'Aquitaine rassemblait les universités de Bordeaux, Bordeaux Montaigne, de Pau et des Pays de l'Adour, l'Institut polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP), l'Institut d'études politiques de Bordeaux (IEP de Bordeaux) et l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro)³. Étaient partenaires : le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Bordeaux Aquitaine, l'Ensap de Bx, Kedge Business School, l'École des beaux-arts de Bordeaux et le Groupe École supérieure de commerce de Pau. Suite à la création de la région en 2016, l'Université de La Rochelle est devenue membre en octobre 2017.

La Comue d'Aquitaine a été dissoute le 1^{er} avril 2020. Suite à cette dissolution, sept établissements du site (sans l'Ensap Bx) se sont orientés vers une convention de coordination territoriale (CCT)⁴ : les universités de Bordeaux, de Bordeaux Montaigne, de La Rochelle, de Pau, l'IEP de Bordeaux, Bordeaux INP et Bordeaux Sciences Agro. Sans créer une nouvelle entité morale, la CCT poursuit les missions de la Comue. Les 35 emplois préservés de l'ex-Comue ont été répartis entre les signataires de la convention.

Lancé en 2011, l'Idex Bordeaux (Initiatives d'excellence) a vu sa labellisation confirmée par le jury international en 2016 avec une dotation non consommable de 700 M€ (23,9 M€ de dotation annuelle). Cette dotation a été dévolue à l'Université de Bordeaux⁵. Le consortium ne comprend pas l'Ensap Bx, mais l'Université de Bordeaux, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'IEP Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et l'Université Bordeaux Montaigne. Le centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sont associés au consortium. Huit domaines scientifiques d'excellence ont été identifiés : archéologie, neurosciences, technologies pour la santé, santé et société, numérique, matériaux du futur, environnement et climat, et, enfin, optique-photonique-laser.

3 / Contexte de l'évaluation

La précédente évaluation de l'Ensap Bx par le Hcéres a eu lieu en 2014-2015. Elle a fait l'objet d'un rapport d'évaluation publié en mars 2016.

Le comité a intégré dans ses réflexions les conclusions et recommandations des précédentes évaluations et les a articulées avec les éléments de problématique suivants :

- gouvernance : appropriation et fonctionnement des instances ;
- offre de formation : lisibilité, dynamique, évaluation ;

² <https://www.ac-bordeaux.fr/la-region-academique-nouvelle-aquitaine-121447>

³ Sources : Strater, AEF Info, site Idex.

⁴ Suite à l'arrêté du 13 mai 2020, au sens de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018.

⁵ Convention du 23 décembre 2016.

- transversalité entre projet, formation et recherche ;
- nouvelle organisation de la recherche ;
- stratégies partenariales nationales et internationales ;
- place de l'étudiant et du jeune diplômé ;
- projet immobilier.

L'élaboration du RAE a été interrompue en mars 2020 en raison de l'instauration de l'état d'urgence et des mesures de confinement (Covid-19). Elle a été reprise à la rentrée scolaire 2020-2021, avec toutefois moins de participants et sans le retour des étudiants dans les échanges du fait de la situation.

Le diplôme d'État de paysagiste a été évalué par le Hcéres en 2018-2019.

PARTIE A : L'ÉTABLISSEMENT

Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement

1 / Un positionnement institutionnel à stabiliser

L'Ensap Bx se définit par sa double orientation, architecture et paysage, mais le manque de cohésion entre les deux formations, et leurs dissensions conduisent à une réalité contrastée en termes de positionnement. Cependant, les efforts engagés par la Direction sous forme de groupes de travail thématiques (*Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats SWOT*) dans le cadre de la rédaction du rapport d'auto-évaluation (RAE) ont permis aux acteurs de l'établissement de partager un certain nombre d'objectifs qu'ils ont exprimés dans les axes stratégiques (développement à partir du programme immobilier, recentrage sur l'étudiant, professionnalisation, renforcement des liens entre recherche et formation, etc.). Ces avancées permettent d'envisager l'émergence d'un nouveau projet d'établissement, lequel viendra en remplacement du précédent abandonné en 2016. La qualité de ce nouveau projet d'établissement dépendra de l'évolution de la situation entre les départements d'une part, et de la reformulation de l'offre de formation qui doit devenir prioritaire maintenant que les efforts consacrés à la restructuration de la recherche ont donné des résultats de qualité.

L'ancrage de l'Ensab BX dans son environnement territorial, national et international est à souligner, comme la dynamique qui ne cesse de l'approfondir.

Les synergies sont actives et positives autour de son futur projet immobilier (inscription dans le Contrat de plan État-région (CPER), partenariat avec la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole). Ce projet peut être le point de départ d'une nouvelle période propice à l'évolution de l'Ensap Bx, sous réserve qu'il rassemble les communautés autour de valeurs existantes qui sont à mieux affirmer (participation des étudiants à l'élaboration de la vision de leur futur environnement, engagement manifeste dans la transition écologique, place donnée à l'expérimentation).

Le positionnement de l'établissement en tant que partenaire de la Comue a été clair et prometteur sur certains sujets jusqu'à la dissolution de celle-ci en 2020, suite au retrait de son chef de file, l'Université de Bordeaux. Même si certains projets restent portés par la coordination territoriale en cours de structuration, force est de constater qu'une dynamique de partenariat avec les autres établissements d'enseignement supérieur reste très largement à reconstruire selon les objectifs que l'Ensap Bx se donnera. L'établissement tient compte des stratégies internationales, nationales et régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, mais il faut souligner que son rayonnement pourrait être renforcé par une meilleure valorisation des échanges à l'international (programme d'échange *Erasmus*, stages, conventions de formations avec San Sebastian, Hanoï, recherche, co-encadrement doctoral, etc.).

L'Ensap Bx a, certes, commencé à mettre en place une analyse lui permettant de définir son positionnement pour la période à venir, mais la méthodologie de type « démarche qualité » serait à mieux définir dans certains domaines. Par exemple, des choix de critères et d'indicateurs dans la gestion des Ressources humaines ou en ce qui concerne les prévisionnels d'investissement permettraient de mieux suivre et de vérifier la mise en œuvre du projet d'établissement. Ils pourraient constituer un outil stratégique pour le suivi de sa réalisation concrète.

2 / Une stratégie institutionnelle à poursuivre

L'Ensap Bx a cherché à définir une stratégie institutionnelle pour la période de référence et l'a déclinée en politiques opérationnelles pour chacune de ses activités. Mais l'actuel climat laisse craindre des difficultés voire l'aggravation de dysfonctionnements qui persistent, du fait notamment des velléités de « sécession » de la part de la formation en paysage, même si celles-ci ne semblent pas partagées par tous ses enseignants-chercheurs⁶.

⁶ Information recueillie lors des entretiens.

La stratégie institutionnelle de l'Ensap Bx est en cohérence avec la politique contractuelle ou conventionnelle. Le renouvellement du mandat de sa directrice par le ministère de la Culture prouve la confiance de la tutelle en cette stratégie.

Les principaux projets d'investissement auxquels participe l'établissement (CPER, plan Campus, investissements d'avenir, etc.) sont intégrés à sa politique et ont fait l'objet d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière validé par la tutelle et sa direction de l'immobilier.

Le comité recommande à l'établissement d'étendre le dialogue de gestion à l'ensemble des composantes, dont les laboratoires de recherche, afin d'élaborer le budget comme outil au service d'un projet d'établissement.

La stratégie institutionnelle prend en considération les problématiques de responsabilité sociétale, notamment en matière d'éthique et de parité entre hommes et femmes, ou encore de développement durable, et plus particulièrement de gestion environnementale. Mais il peut paraître paradoxal que les thématiques liées à la transition écologique et sociétale ne soient pas mises davantage en exergue par l'établissement, compte tenu de la nature des formations en architecture et en paysage qu'il dispense.

Le comité recommande à l'établissement de mieux faire connaître son engagement en matière de transition écologique et sociétale dans le cadre de son projet immobilier.

L'Ensap Bx a commencé à mettre en place une analyse lui permettant d'identifier ses axes et ses orientations stratégiques pour la période à venir.

Le comité estime nécessaire de mieux établir la méthodologie de cette analyse en sachant intégrer de manière équilibrée l'expertise de l'ensemble des personnels de l'établissement (étudiants, enseignants, administratifs).

Les principaux partenariats en matière de recherche, académiques (établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche) et non-académiques (collectivités territoriales, milieux économiques et socioculturels notamment) sont identifiés, organisés et suivis ; ils répondent aux objectifs stratégiques de l'établissement. Ils témoignent du réel dynamisme de l'Ensap Bx en matière d'ouverture sur le monde.

Le comité recommande de renforcer les partenariats dans le cadre d'une politique de communication rendant compte de l'ouverture et du rayonnement de l'école au service de son environnement.

La gouvernance et le pilotage de l'établissement

1 / Une organisation interne en amélioration

L'organisation des entités de formation et de recherche est cohérente au regard des forces de l'établissement et de sa stratégie, à l'exception de la formation en paysage dont certains acteurs expriment vouloir devenir autonome. Mais cette organisation demeure fragile : les conseils de département, qui ont été créés en 2018, fonctionnent actuellement en parallèle, sans concertation ni régulation au niveau de leur instance supérieure, la commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE), ce qui n'aide pas à apaiser complètement le climat qui règne actuellement dans l'établissement.

L'organisation interne, en cours de mise en place, identifie des fonctions de support et des fonctions de soutien adaptées à la réalisation des missions de l'école et des objectifs stratégiques associés. Ce projet d'organisation permettra de définir les attributions des différentes entités administratives et de les articuler, ce qui contribue à la qualité du service rendu, comme semble en témoigner le projet du futur organigramme. La question récurrente de l'affectation des activités semble se résoudre et une nouvelle culture de travail s'instaure, ne se cantonnant pas à gérer les affaires courantes, mais à s'impliquer dans des actions liées aux projets de l'établissement. Cette démarche semble peu à peu être comprise et effective.

Le comité recommande de poursuivre la mise en place de plus de dialogue sur l'évolution de l'organisation et d'une politique de formation des personnels administratifs et enseignants.

L'Ensap Bx est invitée à persévérer plus généralement dans la culture du dialogue, même si elle progresse lentement, compte tenu des séquelles de la précédente période qui sont apparues dans l'audit sur la souffrance au travail SECAFI⁷ 2018/2019.

2 / Une gouvernance propre à l'Ensap Bx qui montre ses limites

Les instances et les acteurs de la gouvernance politique d'une part, et administrative d'autre part, ont des attributions et des rôles définis, qui, a priori, permettent la prise de décision selon un processus démocratique et l'efficacité des actions. Ainsi, placés sous la CFVE, les conseils de département ont été créés par l'Ensap Bx dans le but d'offrir à ces départements une meilleure représentativité et de leur laisser une plus grande autonomie dans leur pilotage⁸. Mais, dans les faits, le pilotage d'un département par le conseil de département induit la possibilité qu'il puisse se soustraire au dialogue avec l'autre département et avec l'institution. Celle-ci finit par gérer surtout les aspects administratifs (comme en témoignent les enseignants-chercheurs entendus lors des entretiens ainsi que les PV des instances). Elle ne traite pas les questions de fond et ne peut donc déterminer par la concertation aucune politique de formation. De plus, les prérogatives des étudiants en matière de gouvernance sont diminuées, car ils n'ont pas de voix délibérative dans les conseils de département. Ils conservent bien leur voix délibérative au sein de la CFVE, mais celle-ci n'est actuellement que la chambre d'écho des propositions, pour ne pas dire des décisions, prises par les conseils de département concernant les dossiers traitants des orientations des formations. Dans ces conditions, les étudiants n'exercent pas pleinement leurs fonctions électives prévues par les textes, situation que plusieurs enseignants-chercheurs ont signalé lors des entretiens en vue d'une amélioration. Enfin, le dysfonctionnement actuel de l'Ensap Bx prouve les limites des aménagements qu'elle a apportés à son mode de gouvernance. La démission de plusieurs représentants des formations sur le paysage au sein des instances définies par le décret de 2018 donne le champ libre aux enseignants et enseignants-chercheurs pour piloter ce qui finalement semble être «leur» département. Cette situation anormale entrave littéralement les actions de la gouvernance de l'établissement, rendant, dans certains domaines, les processus de décision inopérants ou moins efficaces. Par ailleurs, il convient de noter le fort impact des nouveaux sujets RH (recrutements, avancements, décharges) sur le travail des instances depuis 2018, ce qui a pu freiner d'autres terrains de réflexions essentiels comme celui des formations.

Le comité recommande à l'Ensap Bx de mener un bilan approfondi du fonctionnement de ses instances après 3 années de fonctionnement, et de clarifier notamment le rôle des conseils de département et de la Commission de la Formation et de la Vie Étudiante.

Au niveau des acteurs, la démocratie interne et le dialogue social permettent aux différentes catégories du personnel et aux étudiants de participer aux structures et aux processus de gouvernance, et garantissent la transparence de ces derniers. Les étudiants des deux formations manifestent une envie d'y participer activement. Leur dialogue avec le personnel administratif est jugé bon avec une réelle implication dans les processus de gouvernance.

Les entités administratives et techniques et la majorité des entités de formation et de recherche partagent les orientations stratégiques de l'Ensap Bx et participent à leur réalisation. Les relations semblent moins évidentes avec une partie du personnel enseignant, qui a décidé de rompre le dialogue avec la direction (boycott des réunions, politique de la chaise vide). L'histoire de l'établissement, avec l'ouverture du département Paysage en 1991 que le département Architecture aurait mal vécu, peut expliquer qu'il persiste une étanchéité préjudiciable qui semble plus vive au niveau des enseignants alors qu'elle est beaucoup moins effective au niveau des étudiants et des entités administratives et techniques.

Les principaux partenaires, académiques et non-académiques, sont associés aux différentes instances de gouvernance comme en témoigne leur composition⁹.

L'établissement doit poursuivre son engagement dans une démarche d'amélioration continue de sa gouvernance, de son fonctionnement et de ses activités. Une politique de la qualité est à poursuivre et à partager entre les différents acteurs (étudiants, enseignants, personnels administratifs), notamment il sera souhaitable de traduire plus explicitement la stratégie du futur projet d'établissement dans son plan d'investissement pluriannuel.

⁷ <https://www.secafi.com/>

⁸ Extrait du RAE p.12 : « Aussi à la demande expresse de représentants de la formation paysage, l'ancien CA a adopté, en juin 2018, un règlement interne qui institue deux départements, pilotés chacun par un conseil de département. Ils ont vocation à organiser l'autonomie pédagogique des formations grâce à un transfert de certaines charges de la CFVE. »

⁹ Annexes RAE p. 9-10.

Cette politique de la qualité n'est pas encore suffisamment lisible, bien qu'elle soit portée par l'équipe de direction. Elle comprend, pour chaque activité, des objectifs et des modalités adaptées. Ces dernières sont formellement approuvées et rendues publiques, mais ne sont pas fondamentalement admises par tous pour certains aspects liés aux objectifs des formations, notamment dans le domaine du paysage. **Cette politique de la qualité, à laquelle tous les personnels devront être associés impliquant le corps enseignant et les étudiants, gagnera à mieux intégrer l'évaluation et la maîtrise des risques associés aux circuits de décision et aux activités dont l'enseignement.**

La politique de qualité reste en effet à renforcer, notamment par un travail d'écriture des processus et des procédures. Une attention particulière devra être portée au développement de la transversalité entre les services, à l'optimisation des tâches, et à la transmission des informations.

L'établissement ne dispose pas encore de façon suffisamment claire d'outils de mise en œuvre des cycles d'amélioration continue (programmation, opérationnalisation, suivi, correction-remédiation) articulés avec des pratiques d'auto-évaluation, d'évaluation externe et d'analyse prospective. Il présente, toutefois, une volonté de s'y atteler.

3 / Une politique de communication en cours de définition

Lors de la visite des experts, la politique de communication était en cours de redéfinition et le service faisait l'objet d'une réorganisation. Le choix de rapprocher le service de communication de la médiathèque semble pertinent. Il vise une alliance entre deux cultures, celle de la communication, et celle de l'accès aux contenus disciplinaires. Ce parti pris organisationnel pourrait mener l'Ensap Bx à une stratégie de communication innovante. En ce sens, l'idée que les équipes collaborent pour définir une politique éditoriale liée à la publication des travaux des enseignants et enseignants-chercheurs des deux départements semble très pertinente. Ces mêmes équipes pourraient, dès à présent, réfléchir à des entrées thématiques pour les quelques 200 vidéos disponibles sur la chaîne YouTube, ce qui permettrait de toucher le public extérieur en fonction de ses intérêts.

L'Ensap Bx commence à affirmer son identité et développe une politique de communication. Les outils d'expression de l'identité de l'établissement sont présents et coordonnés (nouvelle charge graphique, présence sur les réseaux sociaux, vidéos...). Les outils de communication commencent à susciter l'adhésion des personnels et des étudiants et l'implication des entités internes.

La communication interne contribue, sous des formes variées, à l'information des personnels et des étudiants. Elle favorise leur implication ; elle est intégrée à la vie de l'établissement. Toutefois une marge de progression, notamment dans le service auprès des étudiants, reste à concrétiser d'autant plus que la situation sanitaire actuelle en fait une impérieuse nécessité.

La communication externe de l'établissement, comme celle qui est laissée à l'initiative de ses composantes de formation et de ses structures de recherche, sont en cohérence, dans leurs modalités et dans leurs contenus, avec la stratégie institutionnelle ; elles sont adaptées aux différents publics auxquels elles s'adressent.

Il serait nécessaire de donner accès aux informations du site web en anglais. D'une manière générale, un effort doit être entrepris par l'établissement pour communiquer en anglais, voire également en espagnol, afin d'être cohérent avec sa politique internationale.

Le comité recommande à l'établissement de poursuivre dans le sens d'une communication amplifiée et plus affirmée. Il lui recommande aussi de renforcer la cohérence de sa communication dès qu'il aura traité et résolu les problèmes de cohésion voire de connivence entre les deux formations en architecture et en paysage.

4 / Une démarche pluriannuelle pénalisée par l'absence de projet d'établissement

Le RAE et les entretiens menés durant la visite montrent que l'Ensap Bx n'est pas entrée dans une démarche globale de schémas directeurs et qu'elle ne dispose, à ce jour, ni d'une politique globale de qualité ni d'un système organisé de programmation pluriannuelle de ses activités.

L'école parvient à piloter annuellement ses moyens et à élaborer des documents pluriannuels lorsqu'il s'agit d'exercices imposés comme le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2018-2023. En revanche, le projet d'établissement qui devait être validé après l'évaluation de 2015 n'a pas abouti. L'Ensap Bx ne semble toujours pas en capacité d'achever la définition de sa stratégie globale, à la décliner en objectifs pluriannuels, tant les équipes manquent de disponibilité et de cohésion.

Le comité recommande la rédaction d'un projet d'établissement co-construit par l'ensemble des acteurs de l'établissement en se fondant sur la dynamique née de la rédaction du RAE.

5 / Des grandes fonctions aux avancées inégales selon les secteurs

a/ Des tensions internes récurrentes nécessitant de profonds changements

La politique et la gestion des ressources humaines font l'objet d'une attention particulière de la part de la direction de l'Ensap Bx, car elles subissent des modifications très importantes en raison des difficultés relationnelles internes très fortes auxquelles s'ajoutent celles qui sont liées à la récente mise en place du statut d'enseignant-chercheur.

D'une façon générale, l'application de la réforme de 2018 a généré de grandes tensions à la fois en interne et avec le ministère de la Culture, notamment en raison d'un manque de moyens pour décharger les enseignants impliqués dans la recherche. Les plafonds d'emploi intégrant à la fois les postes de décharges pour recherche, les doctorants financés, les postes administratifs et les contractuels, posent des questions tout à fait centrales dans l'organisation des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (Ensap). À Bordeaux, les suppressions de poste et l'insuffisance des décharges ont engendré des tensions fortes au sein de la communauté enseignante (perte de quatre postes en 2020 et d'un poste en 2021).

L'Ensap Bx a fait réaliser, à la demande du CHSCT motivé par des difficultés internes à l'administration, un audit sur la souffrance au travail par le cabinet SECAFI. Son rapport, remis en 2019, note l'absence de projet commun et révèle une situation psychologique grave, mais «pas nécessairement irréversible». L'une des difficultés notées est de dépasser l'organisation en silos et les aspects claniques. Le rapport conclut qu'une «sortie par le haut est possible, sous condition de prise de conscience collective. Le changement n'interviendra que si chacun accepte de changer. Il s'agit là d'un changement de culture, qui ne peut s'opérer qu'à moyen et long terme. Pour obtenir ce résultat, un accompagnement externe est nécessaire».

L'établissement a réagi à cette situation en intensifiant des réunions de dialogue social et collectifs (séminaires) et par la mise en place de processus de contrôles internes. Une cellule de veille contre les discriminations ainsi que l'ouverture d'une consultation auprès d'une psychologue du travail constituent un début de traitement des difficultés individuelles de certains personnels. **Le comité recommande néanmoins que l'établissement évalue ces différentes mesures dans la perspective d'un traitement collectif de la qualité de vie au travail au sein de l'Ensap Bx.**

D'autres investigations postérieures au rapport SECAFI ont été entreprises pour prendre la mesure des difficultés internes à l'Ensap BX dont une mission du CA sur le Conseil de Département Paysage et une mission du SDESRA (Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture au sein du Ministère de la Culture) ayant eu lieu parallèlement à la visite des experts de l'HCERES. Ces derniers ont, d'ailleurs, constaté que le diagnostic sur les difficultés internes et tensions propres à l'établissement était relativement bien partagé par les personnes interrogées.

b/ Une gestion prévisionnelle des effectifs contrainte

Il est très difficile pour l'école de mettre en œuvre une politique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (Gpeec) adaptée à ses besoins, en raison du plafond d'emplois très

contraignant et de l'absence totale de visibilité sur l'évolution de celui-ci d'une année sur l'autre. En effet, le plafond d'emplois est généralement transmis très tardivement par la tutelle, et il s'est traduit ces deux dernières années par une baisse des emplois affectés à l'établissement.

La multiplicité des statuts des enseignants et des personnels administratifs, l'hétérogénéité des règles de recrutement et de gestion alourdissent la gestion administrative locale. Cette situation complexifie le pilotage, mais ne compromet pas l'optimisation des moyens mis à disposition de l'école. La consommation des emplois et de la masse salariale entre 2018 et 2020 montre un bon équilibre entre les effectifs de l'administration et ceux de l'enseignement, d'une part, entre les titulaires et les contractuels, d'autre part. La masse salariale globale (T3-T2)¹⁰ relativement stable et les taux de consommation élevés démontrent une gestion rigoureuse des moyens mis à disposition de l'établissement. L'école reste, cependant, fragile dans son fonctionnement. La faiblesse des moyens humains¹¹ génère ainsi une tension récurrente sur l'attribution annuelle des décharges pour les activités de recherche, mais aussi pour le fonctionnement de la médiathèque, en raison notamment de l'impossibilité de recruter des moniteurs étudiants (voir *infra*).

c/ Une situation financière saine

La situation financière¹² de l'établissement est saine avec un niveau de ressources propres très satisfaisant puisque celui-ci atteint 26 % des recettes totales en 2020¹³. Cette situation est due à la qualité de la politique partenariale en matière de ressources financières.

L'évolution des dépenses est bien maîtrisée, offrant ainsi une solidité financière forte. L'école gère prudemment sa masse salariale, restant au-dessous du plafond d'emplois du T3 fixé par la tutelle. En maîtrisant également le niveau de ses dépenses de fonctionnement en relation avec l'évolution de ses ressources, elle dégage une capacité d'autofinancement (Caf) de 602 k€ en 2020, finançant ainsi, en complément des subventions d'investissement reçues, les investissements réalisés, tout en renforçant le fonds de roulement. Ce dernier atteint 312 jours de fonctionnement en 2020 alors qu'il était de 244 jours en 2017. Cette stabilité financière se traduit également par un niveau de trésorerie satisfaisant qui dépasse les 2 M€.

Le dialogue de gestion a été mis en place depuis l'exercice budgétaire 2020 avec les services et permet une préparation budgétaire de qualité.

L'absence de projet d'établissement et d'engagement pluriannuel de la tutelle sur les emplois mis à disposition ne permet pas, actuellement, d'élaborer le budget dans une dimension stratégique.

Le comité recommande à l'établissement de faire du budget un levier au service de sa stratégie.

La démarche de contrôle interne a été amorcée, mais elle reste embryonnaire. La faiblesse des effectifs du service financier et l'absence prolongée d'un des trois agents du service n'ont pas permis de mener à bien cette démarche. L'établissement dispose cependant d'indicateurs de gestion de qualité et d'un suivi budgétaire performant.

d/ Un système d'information à développer impérativement

Le RAE ne comporte aucun développement relatif au système d'information (SI). L'Ensap Bx ne dispose pas de schéma directeur du système d'information (SDSI). La mise en œuvre de cette démarche est un enjeu majeur pour définir une trajectoire qui soit compatible, d'une part, avec les objectifs opérationnels de l'établissement, et d'autre part, avec les ressources dont dispose l'école.

Aucune politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) n'est formalisée.

Le comité recommande d'engager cette démarche de formalisation d'une PSSI en raison du développement du télétravail et de l'organisation en distanciel¹⁴ d'une partie des enseignements.

¹⁰ T3 regroupe les dépenses financées sur la subvention de charges de service public - T2 regroupe les dépenses de personnel sur Budget de l'État.

¹¹ Le ratio personnel administratif, technique et spécialisés (ATS) vs étudiants est de 1 pour 20,5 et enseignants vs étudiants est de 1 pour 12,7.

¹² Budgets primitifs de 2016 à 2020, Comptes financiers de 2016 à 2019.

¹³ 826 295 € en 2018, 824 200 € en 2019, 807 500 € en 2020 (année de crise sanitaire).

Le précédent rapport d'évaluation du Hcéres pointait une exploitation insuffisante des outils du numérique et des innovations pédagogiques qu'ils permettent. Le développement du numérique semble être toujours un point d'attention, car l'école ne semble pas en mesure à ce jour de passer un cap, faute de compétences spécifiques en ingénierie pédagogique du numérique et d'une structuration suffisante de cette mission.

Le comité recommande qu'une réflexion approfondie sur le numérique soit engagée en associant à la démarche les différents acteurs. La question du numérique est inscrite à l'agenda des thèmes de travail de la CFVE. Cette démarche gagnerait éventuellement à être nourrie d'une connaissance des politiques mises en place en matière de numérique au sein des autres Ensa. Le comité suggère d'ajouter la dimension numérique aux axes de développement de l'établissement.

Le comité recommande à l'établissement de réaliser un schéma directeur de son système d'information et du numérique intégrant une politique de sécurité de ce système d'information.

e/ Un patrimoine immobilier remarquable, mais partiellement inadapté

L'Ensap Bx est constituée d'un ensemble immobilier complexe, composé de 11 établissements recevant du public (ERP). Ceux-ci sont de taille et de catégorie variables sur une même emprise foncière de 43 005 m² et ont été édifiés à des dates différentes (1973-1974 pour les bâtiments les plus anciens). Tous les bâtiments classés en ERP disposent d'un avis favorable de la commission de sécurité. L'échelonnement dans le temps de la construction a induit une grande différence de l'état immobilier des différents bâtiments, malgré des interventions récentes importantes.

L'Ensap Bx représente un total de 10 292 m² Shon (surface hors œuvre nette). Le site comprend, par ailleurs, un parking extérieur de 231 emplacements de stationnement, des jardins potagers gérés par des bénévoles et un terrain multisports. Il accueille une résidence de logements pour les étudiants.

Pour la période 2018-2023, l'établissement dispose d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) validé par sa tutelle et la Direction de l'immobilier de l'État. Ce SPSI entérine le choix du maintien de l'école sur le site historique. Il met donc fin aux attermolements provoqués par le précédent SPSI et par le projet d'établissement porté lors de la précédente vague d'évaluation de l'établissement.

Cet arbitrage sur le maintien sur site de l'école amène celle-ci à envisager sa stratégie de développement à partir de l'immobilier existant et des surfaces constructibles. Le principal enjeu d'avenir est de disposer d'un outil immobilier à la hauteur des missions de l'établissement, mais aussi des attentes de ses usagers et de ses personnels. Une réflexion sur le foncier disponible est engagée pour accroître l'exploitation des espaces et développer le site par l'accueil de nouveaux services ou partenaires. Le projet immobilier peut être l'occasion de contribuer à créer une harmonie au sein de l'établissement, à la condition que son élaboration soit portée par un travail collectif et une vision partagée.

Le comité recommande d'approfondir la démarche collaborative pour que la refondation immobilière de l'école concoure à l'instauration d'une communauté de travail apaisée.

À ce titre, le projet de rénovation du bâtiment appelé Pyramide, dont le financement a été acté dans le cadre du plan de relance lancé par l'État fin 2020, peut être emblématique de cette refondation. La Pyramide a vocation à devenir un lieu de vie et de rencontre des différentes composantes de la communauté de travail que constitue l'école.

L'Ensap Bx est également engagée dans la réalisation d'un équipement immobilier complémentaire (financement inscrit au budget) constitué par l'extension d'un bâtiment existant (atelier 5), comportant un local défini comme « Halle d'expérimentation à l'échelle 1 », d'une superficie de 300 m². Ce projet peine à sortir de terre depuis plusieurs années. Pas moins de trois permis de construire ont été validés sans pour autant que la mise en chantier débute. L'opportunité de réaliser cet outil pédagogique n'est pourtant pas contestée, mais les difficultés relationnelles internes et l'absence de choix sur les marges budgétaires ont ralenti ce projet immobilier.

Le comité recommande de finaliser ce projet d'équipement de Halle d'expérimentation, déjà acté, afin d'en faire un signe fort de la capacité retrouvée de l'école à se projeter dans l'avenir.

¹⁴ Les enseignements en distanciel ont été mis en place en raison de la crise sanitaire. Une démarche de télétravail pour le personnel avait été tentée auparavant.

La recherche

a/ La recherche, un atout majeur pour l'Ensap Bx et ses deux départements de formation

Le précédent rapport Hcéres¹⁵ indiquait que : «la recherche est revendiquée, organisée et mise en valeur depuis plus de vingt ans dans l'école. Cinq unités de recherche habilitées par le bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère du ministère de la Culture y contribuent activement. [...] Les recherches menées dans l'école couvrent de nombreux champs disciplinaires. Elles s'intéressent d'une part aux métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, abordés quant aux spécificités de leurs conceptions, projets et ingénieries, selon des approches qui incluent les sciences de l'ingénieur et les sciences et techniques. Elles abordent d'autre part de nombreux enjeux appartenant aux sciences humaines et sociales – géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, droit, histoire. En de nombreuses occasions, elles croisent les apports différents et tentent de les articuler».

Désormais, ces laboratoires sont structurés en trois unités de recherche. GRECCAU, PAVE, PASSAGES (UMR 5319). Les unités GRECCAU et PAVE sont propres à l'Ensap Bx, plutôt en lien avec la formation en architecture. L'unité mixte de recherche (UMR) PASSAGES est rattachée à l'Université de Bordeaux Montaigne (UBM) et au CNRS. Les membres de l'Ensap Bx qui en font partie proviennent plutôt de la formation en paysage, mais également de la formation en architecture.

Le personnel affecté à la recherche à l'Ensap Bx comprend¹⁶ 43 membres dont 6 professeurs, 1 professeur émérite, 25 maîtres de conférences, 4 maîtres de conférences associés, 2 post-doc, 1 ingénieur de recherche et 4 contractuels. 8 membres sont titulaires d'une HDR et 18 membres sont docteurs. Ces enseignants chercheurs participent largement aux activités d'évaluation nationales, voire, pour certains d'entre eux, internationales.

La recherche et son interaction avec les formations en architecture et paysage constituent l'un des atouts majeurs pour l'établissement en termes de positionnement et d'actions menées. La restructuration de la recherche a consolidé cette situation. La complémentarité des trois unités de recherche et leur développement respectif au cours de la période est une richesse pour l'école. Cette complémentarité rend les collaborations possibles notamment dans le cadre de réponses communes à des appels à projets, point qui gagnerait maintenant à être développé. Le comité constate, après la lecture du RAE et les entretiens sur site, que chaque laboratoire a défini sa politique et établi sa stratégie de manière cohérente et constructive au cours de la période évaluée. Les objectifs sont clairement énoncés, pragmatiques sur ce qu'il reste à parcourir (poursuivre le rapprochement du GRECCAU avec l'UMR CNRS 5295 et de PAVE avec le Centre Durkheim - UMR 5116), et réalistes sur les réorganisations à venir (PASSAGES perd la tutelle de l'UPPA et accueille l'Institut ARI, *Anthropological Research Institute on music*). La gouvernance (organisation et pilotage) de chaque unité de recherche est explicite et lisible. En revanche, le comité constate un manque d'information sur l'activité de la nouvelle commission de la recherche (CR) au niveau de l'Ensap Bx. Il relève également que les seuls sujets abordés par le conseil pédagogique et scientifique (CPS) en matière de recherche concernent les décharges horaires et les baisses de moyens en personnel. **En conséquence, le comité invite l'Ensap Bx à clarifier le fonctionnement de ses instances en matière de recherche et à vérifier, notamment, comment circule officiellement l'information entre les laboratoires.** Ceux-ci maîtrisent les réseaux dans lesquels ils se sont respectivement inscrits, tout en étant ouverts à de nouveaux partenariats institutionnels ou socio-économiques. L'activité de la recherche est bien suivie par chaque unité de recherche.

L'articulation aux formations est présente, mais elle est difficile à apprécier bien que plusieurs dispositifs existent (initiation à la recherche, séminaires, participation des doctorants aux formations). **Le comité recommande aux enseignants-chercheurs et au CPS de clarifier et d'approfondir maintenant cette relation entre recherche et formation, laquelle doit être lisible pour les étudiants des cycles 1 et 2.**

L'établissement a concentré ses efforts avec succès sur la restructuration de la recherche et sur son investissement dans des appels à projets compétitifs. Il convient d'ailleurs de noter qu'un quart du budget de la recherche provient de ressources propres. Les trois laboratoires ont une activité internationale avérée qui gagnerait à être mieux structurée. Ils impliquent largement toutes formes d'acteurs régionaux (scientifiques, institutionnels ou autres). Réalisée au début de la période évaluée puis consolidée, cette réussite de la recherche participe pleinement de la dynamique et du rayonnement de l'Ensap Bx. Elle constitue le point

¹⁵ Campagne d'évaluation 2014-2015, vague A.

¹⁶ Données du 15/12/2020.

d'amélioration le plus saillant et probant de l'établissement par rapport à la précédente évaluation 2014-2015.

b/ Trois laboratoires de recherche clairement positionnés

GRECCAU (ancienne EA 7482)

Groupe Recherche Environnement Confort Conception Architecturale et Urbaine.

Le laboratoire GRECCAU développe des axes de recherche, en sciences et techniques, autour de la transition énergétique dans la conception des bâtiments. Il promeut une approche interdisciplinaire et le développement de l'expérimentation constructive et sensible. Il présente une activité importante en termes scientifique et partenarial. Une équipe du laboratoire s'est intégrée en 2019 dans l'équipe de recherche de l'Institut de mécanique et ingénierie de Bordeaux (I2M-UMR 5295) comportant 4 maîtres de conférences Ensap Bx, 2 PR Ensap Bx, 4 maîtres de conférences Université de Bordeaux, 2 maîtres de conférences des universités-HDR Université de Bordeaux et 1 maître de conférences-HDR I NP Bordeaux (Institut polytechnique de Bordeaux).

En décembre 2020 le GRECCAU comprenait 12 membres : 2 professeurs, 6 maîtres de conférence, 2 maîtres de conférences associés et 2 contractuels. En novembre 2019, il accueillait 4 chercheurs étrangers (4 stages postdoctoraux).

Les doctorants du GRECCAU sont rattachés à l'école doctorale 209 Sciences physiques et de l'ingénieur de l'Université de Bordeaux. 9 doctorats sont en préparation (dont un contrat doctoral du ministère de la Culture et un autre en cours de demande de financement). Le nombre de thèses encadrées semble augmenter, 6 thèses ayant été soutenues depuis 2015. Le GRECCAU a su se structurer et évoluer positivement depuis 2016 grâce, notamment, à une bonne maîtrise de ses recrutements et à l'embauche du second HDR. Néanmoins, un ingénieur de recherche et un renfort administratif pourraient consolider l'équipe de recherche.

Les données fournies par l'annexe 4 du RAE du GRECCAU pour la campagne d'évaluation 2020-2021 rendent compte des éléments ci-dessous pour la période évaluée.

Le laboratoire a publié depuis 2016, 17 articles ACL (16 en anglais) et contribué à 3 ouvrages professionnels (en français). Il a participé à 29 conférences internationales (14 communications de travaux doctoraux) et 19 conférences nationales (dont 9 communications de travaux doctoraux). Il a organisé 6 colloques et/ou workshops et participé à 22 colloques divers.

Le GRECCAU est partenaire de 3 contrats européens, dont 2 portés par des partenaires espagnols (dont 1 avec l'UMR CNRS 5295) et 1 par l'institut Nobatek. Le laboratoire est porteur de 10 projets nationaux (3 thèses financées, 1 post-doc financé sur 1 an et 1 financé sur 2 ans). Il est partenaire de 7 contrats nationaux (1 thèse financée) dont 1 avec le PAVE. Il a accueilli 4 stagiaires étrangers post-doc et a accompagné 2 contrats Cifre. Certains financements de post-doc et de doctorants sont financés par les contrats pilotés par l'UMR 5295.

Le GRECCAU maîtrise bien l'inscription de ses deux axes thématiques (Ambiances et Confort dans l'Espace Public et le Bâtiment, Architecture et Construction Durable) dans plusieurs réseaux : l'Idex Bordeaux, l'institut de transition énergétique Nobatek, le pôle de compétitivité Xylofutur, le réseau Woodrise, le réseau international Ambiance (initié par l'UMR CNRS/MCC/ECN 1563), le réseau Ensa-Eco, etc.

Deux projets de recherche témoignent d'une participation importante d'étudiants des cycles 1 et 2.

PAVE (ancienne EA 7433)

Profession Architecture Ville Environnement.

Le laboratoire PAVE propose cinq axes de recherche au croisement de la sociologie, de l'anthropologie et de l'architecture pour comprendre les dynamiques de matérialisation du social et jouer du double regard sur les savoirs théoriques et expérimentaux. En 2020, le PAVE a renouvelé sa convention d'association avec le Centre Émile Durkheim (UMR 5116, CNRS, Sciences Po Bordeaux, Université de Bordeaux) et vise, à terme, l'intégration en son sein. Ses enseignants-chercheurs participent à la mise en place de la charte du Centre Émile Durkheim. PAVE est également associé au département de recherche « Changes – sciences sociales des changements contemporains » de l'Université de Bordeaux et siège à son comité de direction.

Le laboratoire a été membre fondateur, il y a vingt ans, du RAMAU (Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme) auquel il continue de contribuer. Il est membre actif du Centre d'Innovation Sociétal « Forum Urbain » de l'Université de Bordeaux.

En décembre 2020, le PAVE comprenait 2 professeurs, 5 maîtres de conférences, 1 maître de conférences associé, 1 ingénieur de recherche et 1 post-doc (Université de Genève). 2 membres sont titulaires d'une HDR et 4 membres sont docteurs. Une HDR est en préparation. L'équipe s'est étoffée pendant la période évaluée. Elle souhaite améliorer la présence d'enseignants-chercheurs TPCAU¹⁷ et mène, à cet effet, des actions d'information et d'accompagnement.

Les 7 doctorants de PAVE sont rattachés à l'école doctorale SP2 de l'Université de Bordeaux. Au cours de la période évaluée, 5 thèses ont été soutenues. (3 autres thèses devaient être soutenues début 2021.) De 2016 à 2020, quatre thèses ont bénéficié d'un contrat Cifre (origine des contrats : le département de la Gironde, un établissement public du traitement des déchets et du recyclage, un acteur de l'hébergement social, une coopérative conseil associative).

Chaque axe de recherche est porté par un enseignant-chercheur et un doctorant.

Le PAVE, entre 2016 et 2020, est porteur de 5 projets de recherche nationaux, dont 2 menés en partenariat avec le GRECCAU. Il est partenaire de 3 projets portés par des collectivités territoriales ou des entreprises privées.

Il a organisé ou participé à l'organisation de 8 colloques et a été invité à 13 autres colloques.

Le PAVE apparaît dans les revues scientifiques dans 24 articles en français, et 3 en langue étrangère (anglais, espagnol). 7 articles ont été destinés à des revues professionnelles. Le laboratoire a édité 4 ouvrages scientifiques (traduits). Il a coordonné 5 autres ouvrages écrits en français. Il a contribué à 16 autres ouvrages en français et 6 autres ouvrages dans une autre langue. Il publiera 2 thèses en 2021. Il a publié 5 articles (français ou anglais) associés à des actes de colloque, congrès ou séminaire de recherche, et a été actif dans 78 autres manifestations scientifiques ou professionnelles. Il est impliqué dans la direction de 5 numéros de revues, et a participé à 13 comités éditoriaux. 37 productions scientifiques sont issues de thèses.

Le PAVE a accueilli 6 étudiants en stage pendant la période (1 en DEA¹⁸, 1 en DEEA, 4 en Master de l'Université de Bordeaux).

PASSAGES UMR 5319

L'UMR PASSAGES est issue d'une fusion réalisée le 1^{er} janvier 2016 avec cinq tutelles et compte environ 220 membres. Les deux partenaires d'origine sont l'UMR ADESS (CNRS, UB, UBM) et l'UMR SET (CNRS, UPPA). Ils ont été rejoints par les enseignants-chercheurs de l'Ensap constitués jusqu'alors en trois unités propres à l'établissement (CEPAGE, GEVR, ARPEGE). Le ministère de la Culture a accompagné cette évolution stratégique pour l'Ensap Bx en augmentant sa dotation pour la recherche de 43 % en 2017 puis de 7 % en 2018.

Les axes de recherche en sciences humaines et sociales de PASSAGES concernent quatre champs d'expertise :

- territoires et territorialités (question des acteurs) ;
- environnement (milieu biologique, construction sociale, cadre de vie, catégorie d'actions) ;
- dispositif de normalisation de la réalité (rapport au pouvoir) ;
- le corps, les corps et le sujet (aspects liés à la santé et à l'habiter).

L'UMR s'est organisée autour de trois champs conceptuels transversaux appelés « Focales », à partir desquels elle organise la démarche réflexive sur ses champs d'expertises précédemment cités :

- transition (temporalités et changements globaux) ;
- médiation (dialectique reliant les reconfigurations des spatialités et les changements globaux) ;
- traductions/représentations (interrogation des systèmes idéologiques dans lesquels s'inscrivent ces productions).

L'UMR est pilotée par un collège de direction composé d'une directrice et de trois directeurs adjoints en charge, chacun, d'un site. Chaque site est responsable d'une Focale. Leurs responsables siègent au Conseil de laboratoire. La Focale sur la médiation est dirigée par un enseignant-chercheur de l'Ensap Bx. Le

¹⁷ Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine.

¹⁸ Diplôme d'études en architecture.

document d'auto-évaluation indique que la période a été très constructive pour établir l'organisation et les modalités de fonctionnement de PASSAGES. Les deux UMR à l'origine de la fusion ont donné au site de l'Ensap Bx une place pleine et entière à leur côté. Elles l'ont accompagné dans l'accès aux moyens : plateforme Hal, soutien informatique pour l'intranet. L'organisation administrative de l'UMR est établie sur le modèle du collège de direction avec une directrice administrative et trois gestionnaires (un par site) qui œuvrent pour établir un cadre de gestion partagé. La cellule projets, en charge d'accompagner les équipes au montage de projets, a pu être mise en place grâce à un recrutement pris en charge par le ministère de la Culture. L'UMR fait un bilan positif de son organisation dont elle estime qu'elle favorise la transversalité et le travail collectif. Il est logique, au vu des efforts accomplis avec succès par l'UMR pour améliorer ses résultats, que le départ imposé du site de Pau suscite une déception évoquée en termes « d'amertume » et de « frustration palpable dans le collectif ».

L'UMR a été impliquée dans 112 projets de recherche entre 2016 et 2020, dont 50 avec des acteurs du territoire. 17 % des projets sont menés au niveau national et 12 % soutenus par des associations ou fondations.

Les enseignants-chercheurs rattachés à l'Ensap Bx sont impliqués dans un Idex (Bordeaux) et un I-Site (Initiative science-innovation-territoires-économie) (Pau). L'équipe est très intégrée dans son écosystème. Elle contribue, par ses nombreux partenariats, à l'ancrage de l'Ensap Bx dans son territoire. Son activité se développe aussi à l'international. À ce titre, il convient de noter qu'elle a mis en place en 2016 un programme de formation international et pluridisciplinaire, le diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA) appelé *Rebuilding the World* (RBW) et orienté en direction des pays émergents.

En juin 2020, l'UMR comprenait 128 membres titulaires permanents dont 36 de l'UBM, 25 du CNRS, 23 de l'UPPA, 21 de l'Ensap Bx, 6 de l'UB et 5 d'un autre établissement. 42 de ses membres sont titulaires d'une HDR. Elle accueille 20 post-docs dont 2 étrangers, et 33 chercheurs invités étrangers. En décembre 2020, l'équipe rattachée à l'Ensap Bx comprenait 3 professeurs, 15 maîtres de conférences, 1 post-doc et 2 contractuels. Elle comprenait également 1 professeur émérite. 4 membres étaient titulaires d'une HDR et 12, docteurs.

L'UMR accueille 99 doctorants (données du site web). Le départ du site de Pau devrait réduire à 50 le nombre moyen de doctorants encadrés chaque année. L'équipe rattachée à l'Ensap Bx encadre actuellement 21 doctorants dont 1 sous contrat Cifre et 7,5 sous contrats doctoral (1 financé par le CNRS, 3,5 par le ministère de la Culture, 2 par l'Université de Sao Paulo, 1 par l'Université Bordeaux Montaigne). 2 doctorants bénéficient de bourses (Caisse des dépôts, AAC 2018 de l'EUR Humanités, Création, Patrimoine en lien avec le LAREP de l'Ensp de Versailles). Trois thèses ont été soutenues depuis 2014.

Le RAE de PASSAGES présente la production de l'UMR depuis 2015 : 620 communications dans un congrès, 425 articles de revues, 261 chapitres d'ouvrages, 50 directions d'ouvrages, 25 thèses, 27 mémoires d'étudiants, 3 HDR, etc. Au total, 1595 publications auraient été recensées. Elles sont référencées sur Hal. Le croisement des données du RAE, de ses annexes et du portail Hal en rend l'analyse difficile.

L'UMR héberge 8 bases de données et a développé 6 outils d'aide à la décision. Elle possède 9 fonds cartographiques.

Le premier RAE de PASSAGES rend compte de la capacité des équipes à avoir mis en place l'UMR dans un esprit collégial et transversal. L'implication du site de l'Ensap Bx dans les différents axes et projets, apparaît dans la coordination de la Focale « Médiation ». Le prochain RAE gagnerait à éclairer davantage le comité du Hcéres sur les implications des enseignants-chercheurs en fonction de leurs sites de rattachement.

c/ Les décharges horaires pour recherche : un sujet de tension

De façon unanime, la question des décharges pour recherche, suite à la réforme des Ensa en 2018, constitue un sujet de fort mécontentement¹⁹ pour ces trois laboratoires. Celui-ci s'est traduit entre autres par la décision des enseignants-chercheurs de démissionner des instances de pilotage de l'établissement en guise de protestation contre la réduction de leurs effectifs (de 5 à 4,5 ETP) et contre les difficultés de recrutement ou d'avancement de carrière qui résultent de cette situation. Le nombre d'ETP étant limité par la tutelle, et le nombre de chercheurs impliqués dans les laboratoires de l'Ensap Bx étant important, les arbitrages réalisés par le CPS n'ont pas permis de satisfaire toutes les demandes. Cette situation est révélatrice des difficultés pour la tutelle de mettre en œuvre la réforme de 2018 et de décharger tous les enseignants impliqués dans des activités de recherche.

¹⁹ Information recueillie lors des entretiens.

La recherche représente une force pour l'Ensap Bx, d'autant plus que les équipes, notamment PASSAGES, réunissent à la fois des architectes et des paysagistes. Les projets de recherche sont nombreux, tant dans le champ académique que dans celui de la recherche appliquée. De nombreux partenariats sont tissés avec des universités étrangères aux États-Unis, dans les territoires palestiniens, aux Émirats arabes unis, au Brésil, au Vietnam, en Grèce, en Tunisie, en Arabie Saoudite, au Panama, en Espagne, au Maroc et au Canada. De même, des partenariats existent avec le monde académique de Bordeaux (on peut citer plusieurs écoles doctorales : l'ED 480 de l'Université de Bordeaux-Montaigne, l'ED 209 Sciences physiques et de l'Ingénieur et l'ED SP2 Sociétés, Politique, Santé publique de l'Université de Bordeaux). Les doctorants sont un atout dans les partenariats de l'école (contrats Cifre) et pour la valorisation de la recherche. En revanche, leur action au niveau des formations n'est pas évaluable à partir du dossier remis pour la présente évaluation. Les laboratoires sont très actifs dans leur volonté de consolider leur position dans le paysage de la recherche, comme le fait actuellement le laboratoire PAVE en se rapprochant du centre Émile Durkheim. Ils participent à des projets ambitieux, comme le Projet Solar Decathlon dans lequel s'est impliqué avec succès le GRECCAU, ou à des partenariats structurants comme celui que le laboratoire PASSAGES a établi avec l'Atelier des Landes. D'une manière générale, les trois laboratoires sont très impliqués dans des partenariats avec les collectivités territoriales (Ville et Métropole de Bordeaux, Communautés de communes, Conseils départementaux, Région Nouvelle-Aquitaine, Parc naturel régional, etc.), le monde associatif (ex : Cap Sciences), et le secteur professionnel ou ses représentants (ex : Fédération des Promoteurs immobiliers de France en Nouvelle-Aquitaine).

Le comité recommande à l'école d'utiliser cette dynamique de site émanant de la recherche en valorisant les thématiques de ses laboratoires, et en donnant davantage de visibilité à leurs résultats. Un travail de lisibilité sur l'initiation à la recherche dans les formations est à mener avec la direction des études.

La vie étudiante

1 / Une vie étudiante soutenue par l'établissement

a/ Le bien-être des étudiants au cœur des préoccupations

Une attention particulière est portée par l'école à la qualité de la vie étudiante. Une écoute attentive et active doit être mise au crédit des personnels, des enseignants et des enseignants-chercheurs²⁰.

L'école met en œuvre différentes actions pour garantir le bien-être de ses étudiants : référent handicap, cellule Simone et Nelson consacrée à la veille sur l'égalité entre femme et homme et à la lutte contre les discriminations, psychiatre pour sensibiliser les enseignants et les administratifs au mal-être des étudiants et à son identification. L'Ensap Bx s'est montrée particulièrement réactive lors de la crise sanitaire avec la mise en place d'une cellule d'écoute des en réponse aux demandes formulées par mails par les étudiants. Sa politique se construit activement en lien avec les réflexions portées par le réseau des Ensa.

Si l'école propose des parcours appropriés aux étudiants engagés dans la vie active ou aux sportifs de haut niveau, sa position en faveur des publics en situation de handicap n'est pas présentée, en revanche, de façon explicite, malgré la mise en place, pour s'occuper ces questions, d'un référent rattaché à l'administration.

Le comité recommande un soutien spécifique concernant les étudiants en situation de handicap en sus de l'octroi d'un tiers temps supplémentaire comme, par exemple, un monitorat en fonction du handicap, etc., qui pourrait être explicité. L'accessibilité physique à la médiathèque est également une action prioritaire.

La préoccupation pour le bien-être des étudiants a été portée jusqu'aux conditions d'étude. Ainsi les représentants des promotions, annuellement élus, participent maintenant à la modification des emplois du temps et peuvent ainsi veiller à ce que ceux-ci n'engendrent pas de surcharge de travail. Cette interaction entre étudiants, administration et enseignants a été jugée bénéfique dans l'organisation des études pendant la crise sanitaire. **Le comité souligne que ce dispositif très positif pourrait être suivi de réflexions sur la mutualisation des apprentissages et la mise en synergie des enseignements.**

²⁰ Information recueillie lors des entretiens.

La récente création de la Contribution de vie étudiante et de campus (Cvec) a donné lieu à la création d'une commission au sein de la CFVE (décembre 2019) pour l'attribution des fonds collectés. Cette commission intègre les étudiants à deux niveaux : des étudiants élus dans les instances et des représentants d'associations. L'utilisation de la CVEC est jugée satisfaisante par les étudiants. Un tiers des fonds (12 500 €) est affecté à l'Espace santé étudiant (ESE) et le solde (25 000 €) est destiné à un appel à projets dont bénéficie en partie le Bureau des Sports pour la participation aux Archipiades organisées par la Fédération sportive des écoles d'architecture (FSEA).

b/ Des associations reconnues et fédératrices

Les quatre associations étudiantes (Bureau des étudiants, Bureau des sports, Air Ensap, Qlture) se caractérisent par leur dynamisme. Elles touchent des domaines larges tels que la vie culturelle, les échanges internationaux, l'entrepreneuriat étudiant, l'insertion professionnelle, le sport, et la vie dans l'école. Elles bénéficient du soutien de l'administration et du corps enseignant dans sa majorité, ainsi que de supports matériels jugés satisfaisants.

L'un de leurs objectifs est de fédérer les étudiants des deux formations et d'organiser des échanges entre promotions par la mise en œuvre d'événements (week-end d'intégration, Gala, etc.), ainsi que par le partage de locaux (la Pyramide, les espaces extérieurs). Le Bureau des étudiants (BDE) assure différentes actions de soutien aux étudiants en situation difficile, par le truchement du Pôle nourriture, ou grâce à la vente de fournitures de bureau à prix réduits. La vie associative se charge aussi des liens avec l'extérieur de l'établissement : Air Ensap dans le cadre d'une semaine consacrée aux échanges internationaux, l'association Qlture à travers son investissement dans la vie culturelle, le Bureau des Sports par ses interactions avec les autres acteurs se chargeant du sport sur le Campus et par sa participation aux Archipiades (événement sportif rassemblant le réseau des Ensa).

Les interactions générées par la vie associative reposent sur une compatibilité d'emplois du temps entre les étudiants en architecture et ceux en paysage, mais aussi entre l'Ensap Bx et les autres établissements des environs. Ces activités sont peu compatibles avec les emplois du temps des étudiants de l'école.

Le comité recommande à l'établissement d'étudier la possibilité de modifier son rythme d'enseignements hebdomadaires en s'appuyant sur l'expérience des autres Ensa. La libération du jeudi après-midi pour les pratiques sportives et culturelles ou pour les tutorats pourrait être une solution afin de conforter la politique actuelle en matière de bien-être étudiant. Une telle résolution bénéficierait également à certains étudiants en difficulté financière.

Enfin, les étudiants revendiquent un développement des interactions entre les deux formations au-delà d'un partage des locaux et de la vie associative sous forme d'enseignements mutualisés ou de workshops. Cette revendication relève d'une volonté de vivre ensemble, d'enrichir les parcours de formation et de construire l'esprit de transversalité nécessaire à la future pratique professionnelle des architectes comme des paysagistes.

Une partie du financement des associations vient d'une participation annuelle de 30 € par étudiant. Le BDE assure la répartition de la recette (environ 25 000 €/an) avec les autres associations de l'école en se fondant sur les budgets prévisionnels. Cette procédure fonctionne tant que le nombre d'associations reste peu élevé, mais pourrait très vite générer des conflits avec l'accroissement des recettes et du nombre de projets.

Le comité recommande aux associations de réfléchir à la mise en place d'un bureau pour pérenniser une répartition budgétaire consentie par tous. En outre, lors de la dernière évaluation, il avait été recommandé de proposer des formations aux étudiants trésoriers des associations afin de garantir une certaine rigueur et une transparence auprès des autres étudiants. Ce dispositif n'a pas encore été mis en place bien qu'il soit prévu. Ces formations pourraient s'étendre non seulement aux autres sujets de la gestion associative (passation de responsabilité avec de nouvelles équipes, management d'équipe, organisation d'événement, risques et préventions, communication, etc.), mais aussi aux élus étudiants (le rôle des instances).

Les associations sont reconnues comme des acteurs importants de la vie étudiante. L'engagement associatif est d'ailleurs valorisé par l'attribution de deux ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*), conformément aux textes. Les échanges entre les associations et la communauté administrative sont jugés de qualité, ce qui se manifeste par la participation de ces associations à différents temps forts institutionnels (journées portes ouvertes, journées d'admission, accueil des nouveaux arrivants). L'investissement de leurs représentants dans ces événements est vécu par le personnel administratif comme un soutien indispensable à l'organisation et au bon déroulement de ceux-ci, tandis que les associations profitent de ces temps de rencontre et d'échange pour communiquer sur leurs activités.

Les informations et services disponibles pour les étudiants sont rassemblés sur le site internet de l'école dans la rubrique «vie étudiante» qui comporte les champs suivants : les primés de l'Ensap Bx, les concours, les élus/élections, les aides financières, santé sécu, logement et restauration, liens utiles. La description des associations est lacunaire.

Le comité recommande que le regroupement des séquences vidéos réalisées pour les «journées portes ouvertes» (JPO) puisse illustrer le dynamisme de la vie associative. D'autres sources d'informations (service scolarité, réseaux sociaux, e-mails, etc.) complètent le site et orientent vers les organismes externes (Crous, Université de Bordeaux, mutuelles étudiantes, collectivité territoriale, etc.).

c/ Une occasion appréciable de développer les espaces communs

Dans les réflexions sur le projet immobilier de l'Ensap Bx, un groupe de travail «Habiter l'Ensap» intégrant des étudiants au sein de la CFVE a été sollicité. Il doit s'intéresser en particulier à tout ce qui touche à l'environnement des étudiants en tant qu'usagers et occupants. Cette thématique est révélatrice d'un besoin des communautés de trouver du sens dans les espaces de vie communs, ce qui est possible si l'on explore cinq pistes d'améliorations déjà identifiées.

La Pyramide, actuel foyer étudiant et objet architectural situé au cœur du site, atteint ses limites puisqu'elle accueille un grand nombre de fonctions parfois contradictoires (repos, jeux, restauration, travail, stockage associatif, événementiel, etc.) pour moins de 100 places assises. La rénovation de la Pyramide et sa programmation en termes d'usages sont l'un des enjeux de la période à venir ; l'Ensap Bx a choisi, avec discernement, d'en faire l'un des premiers chantiers du projet immobilier.

La médiathèque est appréciée pour la richesse de ses ressources documentaires et pour ses espaces de travail avec ses 13 box destinés à accueillir des petits groupes et sa disponibilité (37 heures par semaine du lundi au vendredi). Elle cumule aussi les fonctions d'espace de repos pour les étudiants et de lieu de ressources en reprographie lors des périodes de rendus de projet. En revanche, seule la salle de lecture située en rez-de-chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite, ce qui les prive d'accès aux boxes et à l'espace dédié aux vidéos. L'usage de la bibliothèque est inconfortable pour les étudiants comme pour le personnel en cas de fortes chaleurs et pour des raisons de défauts de climatisation²¹.

Les espaces extérieurs généreux et directement connectés avec le bâtiment sont peu utilisés dans les enseignements ou par les étudiants. Aujourd'hui, seuls existent des jardins potagers entretenus bénévolement par des étudiants. Le projet immobilier pourrait être l'occasion de repenser l'usage des espaces extérieurs de l'établissement, point jusqu'à présent peu abordé dans les projections immobilières.

La restauration universitaire sur le campus est trop éloignée de l'Ensap Bx, ce qui engendre des coûts financiers supplémentaires pour les étudiants. Ils peuvent néanmoins compter sur deux *food trucks* accueillis sur le parvis et les services de restauration partielle de la Coop (pôle nourriture du BDE) qui anime la Pyramide. Un espace de restauration commun avec les établissements de proximité (actuels et futurs) est en réflexion pour pallier ce manque.

De manière générale, les étudiants disposent d'un grand nombre de services et d'espaces qui leur sont destinés : atelier maquette, salles informatiques, médiathèque, reprographie. Une carte étudiante multifonctions donne accès à ces espaces et aux différentes ressources disponibles. Pour compléter la programmation du site, un projet de halle d'expérimentation à l'échelle 1²² est attendu depuis plusieurs années par les étudiants. Cette nouvelle entité pourrait être l'occasion de développer la matériauthèque, qui trouve difficilement sa place au sein de la médiathèque actuelle, et d'accueillir une recyclothèque en capacité de mettre en place un réseau de recyclage. Ce projet autour de la culture du «faire» est une véritable occasion pour créer des liens entre les deux formations au-delà d'un nouvel espace commun. D'une part, les étudiants disposant d'outils et matériaux pourraient s'approprier les espaces communs (intérieurs comme extérieurs) en construisant les dispositifs dont ils ont besoin. D'autre part, le projet pédagogique pourrait s'appuyer sur cet outil pour organiser, entre autres, des *workshops* réunissant diverses populations étudiantes.

Le comité recommande à l'établissement de permettre aux étudiants des deux départements de se saisir de l'occasion que constitue le programme immobilier pour poursuivre activement leur implication dans les différents projets d'amélioration de leurs espaces communs.

²¹ Information recueillie lors des entretiens.

²² RAE, chapitre 2.4.

2 / La participation des étudiants à la gouvernance à améliorer

a/ Une organisation des instances défailante pour les étudiants

Alors que le projet d'organigramme est en cours de constitution sur le plan administratif, on ne peut qu'inviter l'établissement à rendre plus lisibles les nouvelles instances dans la présentation de l'école. En effet, les nouvelles dispositions facilitent l'intégration des étudiants à ses instances de pilotage en faisant participer ceux-ci aux différents conseils. Les étudiants sont bien représentés et actifs au sein des conseils définis par la réforme de 2018. La situation se présente différemment au sein des Conseils de département créés par l'Ensap Bx afin de gérer distinctement les formations en Architecture et en Paysage à l'intérieur de la CFVE. Bien que présents, les étudiants n'ont pas de voix délibérative, tout comme les personnels administratifs.

Plusieurs représentants des enseignants et des enseignants-chercheurs du département Paysage ayant par ailleurs démissionné du CPS (constituée de la CFVE et de la CR)²³, leur absence a pour effet de déporter le pilotage de la formation sur le Conseil du Département Paysage où seuls les enseignants et les enseignants-chercheurs ont voix délibérative, contrairement aux étudiants qui ne sont plus que consultés lorsqu'ils y sont invités.

Le comité recommande au CA de prendre les décisions appropriées pour permettre aux étudiants et aux personnels administratifs d'avoir des voix délibératives²⁴ aux Conseils de département.

b/ Une participation réelle des étudiants à la vie de l'école, mais à renforcer

Les étudiants sont très engagés dans les différents dispositifs. L'attribution de crédits ECTS dits « flottants », ou de points de bonification, permet la reconnaissance de ces engagements dans la vie citoyenne de l'établissement. Le dialogue avec les communautés de l'école est satisfaisant sur de nombreux points. Les étudiants ont été sollicités pour l'élaboration du RAE comme pour de nombreux autres sujets où leur légitimité fait consensus et où la confiance est installée.

Malgré leur présence dans les instances, la mobilisation des étudiants reste fragile. Leur taux de participation aux élections (candidats/votants) est de seulement 27 %, ce qui pourrait être amélioré par des actions en faveur d'une meilleure compréhension du rôle des instances et de leurs formes. Cette situation rend difficile le renouvellement des membres étudiants et la transition entre les anciens et nouveaux élus au sein des instances, ce qui conduit au cumul de mandats pour les étudiants motivés les expose à un surcroît de sollicitations de la part de l'établissement.

Le comité recommande à l'établissement de se donner comme objectif une répartition plus équilibrée des mandats des étudiants, notamment en développant la valorisation de la représentation étudiante déjà engagée au moyen des vidéos postées sur son site (guide de l'étudiant, prises de parole des représentants, etc.).

3 / Une politique de monitorat et tutorat à clarifier

Un futur incertain pèse sur les contrats de monitorat et de tutorat en raison de la réduction du plafond d'emplois. Le manque de clarté sur ce sujet a conduit le ministère de la Culture à interroger le ministère des Finances (la réponse n'était pas encore connue au moment de la visite du comité). Ces contrats pourraient grandement bénéficier à des étudiants en difficulté financière, qui semblent être particulièrement présents au sein de l'établissement si on se réfère au taux d'étudiants boursiers (38 % de l'effectif en 1^{er} cycle, 37 % de l'effectif en 2^e cycle Architecture, 44 % de l'effectif global en Paysage). En outre, la diversité des missions offertes aux étudiants dans les domaines de l'administration et de la pédagogie (tutorat, assistant d'atelier) pourrait venir compléter les missions des services administratifs et des enseignants sur des temps longs ou très ponctuels, ce qui aurait aussi l'avantage d'être formateur pour les intéressés.

Le bilan de la période est positif quant à la place accordée aux étudiants dans la vie de l'école et les dispositifs instaurés pour favoriser leur réussite. Les engagements réciproques de l'équipe et des étudiants sont une vraie force. Les étudiants peuvent légitimement contribuer à trouver des solutions à un certain nombre de problèmes sur des points qui restent à améliorer.

²³ Lettre de démission du CPS du 20 juillet 2020.

²⁴ Conformité aux textes de 2018,

Le comité propose que la communauté (étudiants, enseignants, personnel) prolonge son travail collaboratif en se fédérant autour d'un projet qui regroupe leurs points de vue sur de nombreux sujets. Il suggère que cette collaboration se mette en place autour de la réalisation d'un guide de l'étudiant, lequel n'existe pas à ce jour. Ce guide assurerait la promotion de la participation étudiante aux instances. Il détaillerait, notamment, les différents cycles de formation et leurs modes d'évaluation.

La valorisation et la culture scientifique

1 / Une valorisation de la recherche existante

L'activité de valorisation et de diffusion de la culture scientifique est réelle (*voir infra*), mais son compréhension par un observateur extérieur n'est pas facile en raison de l'adoption de modes de communication très différents d'un laboratoire à l'autre.

Le comité recommande d'exploiter la présence des deux approches disciplinaires et l'intégration des nombreux résultats de la recherche dans un panorama structuré en termes de valorisation pour mieux définir l'école sur la scène nationale et internationale.

GRECCAU

La nature des recherches menées par le GRECCAU (l'architecture sensible, la construction en bois ou en terre, etc.) facilite sa politique de valorisation de la production de connaissances.

Le GRECCAU a co-conçu et produit le prototype d'habitation Baitykool avec des étudiants de Bordeaux, de Dubaï (Émirats arabes unis), et de Nablus (Palestine). Ce projet, mené en partenariat académique avec les Arts et Métiers de Paris, l'Université de Bordeaux et Nobatek a remporté le 3^e prix du Solar Decathlon Middle East 2018. Le prototype est destiné à évoluer en version habitable. Le projet a donné lieu à un dépôt de brevet en 2020 pour une tuile « radiative ». Baitykool est à l'origine de la création d'une start-up en Aquitaine sur l'architecture lente en basse consommation (en partenariat avec I2M-UMR 5295).

Un précédent brevet avait été déposé en 2016 ; il portait sur un échangeur de chaleur permettant d'optimiser et de maîtriser le confort thermique.

Les travaux effectués dans le cadre des contrats Cifre contribuent à la valorisation des activités de Recherche (les financeurs des contrats ne sont pas communiqués dans le RAE).

Le rapport d'évaluation du GRECCAU produit en 2015 par le Hcéres fait également état du fait que l'établissement a accès « aux conseils et à l'aide » de la Satt.

Des actions sont périodiquement menées dans le cadre de partenariats locaux (ex. : le Forum Urbain), confirmant l'enracinement de la recherche de l'Ensap Bx dans son territoire. Le GRECCAU a organisé 6 workshops dans le cadre de colloques et est intervenu dans 22 colloques académiques ou professionnels.

Le laboratoire est également intervenu à 11 reprises dans des actions tournées vers le grand public (conférences, interventions sur les médias, expositions).

PAVE

Le laboratoire PAVE a déployé une activité considérable en direction du grand public, soit environ 70 actions : émissions radio, tv, presse, médiations, tables rondes, posters, expositions. Il mène une démarche réflexive en matière de didactique à destination des étudiants et des publics (livrets de résultats, guides méthodologiques). Le comité l'encourage à poursuivre cette démarche.

Une doctorante a reçu, en 2017, le prix Valois du ministère de la Culture pour soutenir la publication de sa thèse.

L'activité de PAVE est accessible en OpenEditions sur la plateforme Hypothèses.

PASSAGES

L'UMR a monté une cellule de transfert, SET Transfert, de 2016 à 2018. La cellule a monté plusieurs projets avec l'APESA, centre technologique en environnement et maîtrise des risques de dimension régionale. Ces échanges ont conduit à la clôture de SET Transfert et à l'embauche de sa responsable par l'APESA.

L'UMR a traduit son engagement sur la science ouverte par l'obtention d'un financement CPR 2021-2026 pour un projet de centre géo-numérique consacré au transfert des connaissances et à la valorisation des archives scientifiques patrimoniales (projet classé A par le CNRS). Elle est, également, présente sur l'archive ouverte HAL (4242 publications, 99 travaux universitaires) et en langue française (80 %), anglaise (16,5 %) et également en espagnol, portugais, italien, allemand et roumain.

2 / Une bonne diffusion locale de la valeur de l'architecture

L'ancrage de l'Ensap Bx en région Nouvelle-Aquitaine comme point de référence pour la diffusion de la valeur de l'architecture est un objectif spécifique de la nouvelle équipe de direction dans sa stratégie de communication. Cette présence se traduit par l'organisation de cycles de conférences et de colloques (voir *supra*), par l'utilisation des réseaux sociaux, et par des manifestations telles que les Portes Ouvertes ou la Semaine internationale. PAVE a exposé ses travaux à l'occasion de l'Agora Biennale d'Architecture de Bordeaux en 2017 (maquette, diaporama).

Le débat sur le nouveau projet immobilier ou la rénovation du bâtiment de la Pyramide est regardé avec attention par les collectivités territoriales. La décision définitive de rester sur le site de Talence se prolonge par une vraie réflexion sur l'évolution de l'emprise foncière et l'accueil de nouveaux partenaires. Situé en périphérie du Campus, le site de l'Ensap Bx devient le parfait exemple d'une nouvelle géographie sociale, en étudiant par exemple la possibilité d'accueillir l'Institut pour la transition énergétique Nobatek, déjà partenaire du GRECCAU. L'école renforce ainsi la perception de son établissement comme sujet actif et fédérateur parmi les communautés locales, qu'il s'agisse de l'Université Bordeaux-Montaigne (mitoyenne), de l'Ordre des Architectes ou des acteurs industriels dans le domaine des nouvelles technologies (Nobatek).

3 / Une identité à renforcer pour une communication plus efficace

Le rapport d'évaluation du Hcéres de 2015 avait recommandé « la recherche d'une appropriation plus collective des différents aspects de la valorisation, au-delà d'implications et de motivations individuelles exemplaires. »²⁵. Les objectifs de la nouvelle équipe de direction de l'école vont dans ce sens. Cependant, les conflits internes entre le département Architecture et le département Paysage, ainsi que le désir d'autonomie exprimé par ce dernier empêchent de stabiliser et de consolider l'identité de l'école, avant tout fondée sur la coexistence des deux départements, aussi bien pour les formations que pour la recherche. Au-delà des entraves liées à cette situation, l'Ensap Bx a des atouts pour travailler son identité à partir d'éléments transversaux comme, par exemple, son inscription active dans le territoire ou son expertise sur les questions liées au littoral.

Ainsi, une nouvelle identité visuelle, réalisée par le service communication, a été créée en 2019 pour contribuer au processus de redéfinition de l'image de l'Ensap Bx. Cette identité, qui tire parti de l'architecture de l'école, affiche ainsi sa décision de se développer sur son propre site.

Les politiques européenne et internationale

Bien que manquant de structuration et de lisibilité, les actions menées à l'international sont une vraie force de l'Ensap Bx. Ces actions sont soutenues grâce au programme Erasmus et aux financements du ministère de la Culture, de Bordeaux-Métropole, et du ministère des Affaires étrangères. L'Ensap Bx participe aussi au réseau des Ensa de France et d'Europe centrale et orientale²⁶.

²⁵ Rapport d'évaluation Hcéres 2015 p. 22.

²⁶ Pour l'analyse de la formation à l'échelle européenne et internationale se reporter partie B Formation.

1 / Une politique internationale structurée à rendre plus lisible

Depuis 2019, le service en charge des relations internationales a été transformé en « mission déléguée aux affaires internationales » en remplacement de la commission internationale. La nouvelle structure est composée d'une responsable du service accompagnée d'une assistante et de cinq enseignants élus aux différentes instances de l'école (conseil d'administration, CFVE, commission de la recherche (CR) et les deux conseils de département architecture et paysage) dans le but de coordonner les initiatives à destination de l'étranger. Le service possède une vision complète sur les mobilités étudiantes puisqu'il gère « l'accueil, la gestion administrative et pédagogique des étudiants étrangers en mobilité entrante et met en œuvre l'observatoire des mobilités »²⁷.

Les référents pédagogiques, nommés par secteur géographique pour leurs connaissances sur les cultures ou les établissements partenaires, ont un rôle de conseillers auprès des étudiants sortants. Une meilleure visibilité de l'accumulation et de la répartition des missions²⁸ des enseignants permettrait d'engager une réflexion en vue de l'amélioration du suivi des étudiants en mobilité.

Au-delà de la disponibilité du service des relations internationales, les étudiants peuvent compter sur le règlement des études, sur une carte des mobilités disponible sur le site internet et sur un catalogue présentant les partenaires. Celui-ci s'appuie sur des entretiens d'étudiants, lesquels témoignent des thématiques essentielles pour aborder la mobilité : organisation pédagogique, vie périscolaire, vie quotidienne, culture, retour à l'Ensap Bx.

Pour faciliter la préparation des étudiants entrants, une traduction en anglais des grilles d'enseignement des deux formations a été effectuée. En revanche, le site internet est seulement disponible en français et, malgré les différentes sources d'information, les étudiants continuent de constater un manque de lisibilité des démarches à suivre pour accéder à une mobilité, ainsi que des conditions et des critères d'admission (hiérarchie entre niveau de langue, lettre de motivation, book, projet personnel).

De manière générale, l'approche différenciée de la mobilité (modalités d'évaluation, obligation ou non, temporalité, implication des enseignants, etc.) par les départements Architecture et Paysage empêche de faire émerger une véritable stratégie internationale dans la formation. Cette distinction entraîne deux modes de gestion pour le service administratif sur lequel pèse une double charge de travail. Cette situation conforte la sensation que l'Ensap Bx est constituée de la juxtaposition de deux écoles.

Le comité recommande de constituer un guide des mobilités pour les étudiants entrants comme sortants permettant de réunir dans un même document toutes les informations déjà disponibles. À terme, ce guide pourrait compléter les informations diffusées par le service administratif et les enseignants référents.

2 / Une volonté de valorisation des actions à l'international

Plusieurs actions en faveur de la valorisation de l'activité à l'international témoignent de la volonté de l'école de faire de cet axe un point fédérateur. Les productions des ateliers intensifs à l'étranger sont valorisées à travers plusieurs médias (publications, expositions, et/ou conférences, vidéos sur le site de l'école)²⁹. Depuis 2018, une semaine internationale, impulsée par l'association Air Ensap, est organisée chaque année pour faire connaître aux étudiants la diversité des actions portées par l'école en matière d'international (études, stages, workshops, recherche). Alimenté par des conférences, des expositions et des témoignages, cet événement devient un véritable support de cohésion et de valorisation. Récemment, un stand consacré à la mobilité étudiante a été mis en place lors des JPO pour présenter les retours d'expérience et les témoignages filmés au cours de la semaine internationale.

Cette initiative marque un temps fort dans la vie de l'école et pourrait venir inspirer d'autres domaines comme l'insertion professionnelle ou la recherche. Cependant, on constate une faible participation des étudiants et des enseignants³⁰. **Le comité recommande d'effectuer un état des lieux de cette semaine internationale en vue de sa meilleure intégration dans la formation.**

²⁷ RAE, p. 35.

²⁸ Information recueillie lors des entretiens.

²⁹ Exemple : le workshop Santiago Rosario (Chili) réalisé avec des étudiants sur la thématique du réchauffement climatique dans le cadre d'une candidature d'un parc naturel auprès de l'Unesco.

³⁰ RAE, p. 64.

En conclusion, l'école dispose de nombreux partenariats dont beaucoup ont été signés au fur et à mesure des rencontres et des occasions qui se présentaient³¹. Aujourd'hui, l'enjeu consiste à développer des relations plus étroites et structurées avec certaines universités européennes³² et hors Europe, et en articulant les différentes forces de l'école à celles des autres établissements aux ressources équivalentes en termes de formation et de recherche dans les disciplines d'architecture et du paysage.

La politique internationale de l'Ensap Bx est une véritable force de l'école, le comité recommande que pour trouver une plus grande cohérence, l'établissement travaille à sa valorisation en produisant des documents en langues étrangères (site web, programme pédagogique, publications, résultats des workshops, etc.).

³¹ 48 conventions dans le cadre du programme Erasmus, ouvrant une offre de 30 mobilités en Paysage et 76 en Architecture. 15 conventions bilatérales hors Europe ouvrant une offre de 19 mobilités en Paysage et 28 en Architecture (informations du RAE).

³² Un parcours de formation avec l'École d'architecture de Saint-Sébastien conduit à un double diplôme ; des objectifs de recherche spécifiques sont développés avec les Universités de Santiago du Chili et de Rosario en Argentine (urbanisme) ; l'École supérieure spéciale d'architecture du Cameroun Yaoundé (développement de la ville africaine) ; Université de Tianjin en Chine (formation au paysage) ; Université de Hanoï en Vietnam (formation francophone délocalisée) ; Université Kasetsart de Bangkok en Thaïlande ; Université Jawaharlal Nehru d'Architecture et des Beaux-Arts d'Hyderabad en Inde.

PARTIE B : L'OFFRE DE FORMATION

Le positionnement institutionnel de l'offre de formation

1 / Une offre de formation bien positionnée

L'Ensap Bx peut revendiquer à la fois d'être la seule école d'architecture et de paysage de la région Nouvelle-Aquitaine et de proposer une offre de formation riche pour le public en formation initiale et pour d'autres publics en recherche de spécialisation. Ses formations complémentaires accueillent 18,70 % des étudiants de l'Ensap la région en 2018, démontrant ainsi la bonne articulation de cette offre avec les cycles diplômants. L'école maîtrise bien l'ensemble de ses collaborations académiques aux niveaux local, national et international, tout en ayant conscience qu'elle doit transformer cette richesse en politique cohérente et stratégique.

Comme avec ses partenariats académiques, l'école gagnerait à approfondir et à mieux valoriser les axes de formation en lien avec les caractéristiques culturelles et géographiques de son territoire (réseaux des lacs du Médoc, Parc naturel des Landes de Gascogne, bassin versant de la Garonne, littoral atlantique). Cette politique peut résonner avec des enjeux internationaux (urbanisation et risques de l'eau sur les littoraux, gestion de sylviculture, évolution du climat océanique, etc.) et, en ce sens, aider à une meilleure structuration de la coopération internationale. La difficulté de compréhension du projet global de l'Ensap Bx s'explique par la richesse des thématiques et des projets exposés mais aussi par leur accumulation sans réelle hiérarchie ni mise en perspective stratégique. Il conviendrait, maintenant, de travailler sur la cohérence des ensembles constitués (formation / recherche / international / partenariats) et de les structurer. Le nécessaire effort consacré au développement de la recherche depuis 2016 doit être complété par une réflexion en profondeur sur le positionnement des formations, lesquelles apparaissent actuellement en retrait.

Les modules de formation Ingénieur-Architecte existent depuis plus de dix ans. Ceux-ci impliquent des économistes et des sociologues dans une approche globale de la conception portée par l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics (ISA BTP). Ce partenariat fait preuve aujourd'hui d'une véritable dynamique en mobilisant près d'une trentaine d'étudiants. Il répond à des appels à projets internationaux tel le Challenge international de Saint-Gobain. La perspective d'une double diplomation s'inscrit dans cette dynamique. **Le comité suggère aux deux établissements de faire un état des lieux des formations existantes pour en comprendre les difficultés de mise en œuvre et construire une offre pédagogique de qualité. Le comité s'interroge également sur une possible ouverture du cursus aux paysagistes notamment autour des questions environnementales et de territoire.**

Aujourd'hui, les formations pluridisciplinaires et inter-écoles représentent des atouts incontestables pour l'Ensap Bx. Néanmoins, elles ne doivent pas faire oublier les richesses réelles ou potentielles des deux formations propres à l'établissement qui sont autant de ressources internes à développer en propre que des outils de consolidation de ces liens avec des partenaires extérieurs.

La gouvernance et le pilotage de l'offre de formation

1 / Un pilotage des formations source de dysfonctionnements

La création des Conseils de département, décidée lors de l'installation des nouvelles instances issues des décrets de 2018, permet à chaque formation de trouver sa place en amont de la CFVE. On peut supposer que cette mesure relève d'une volonté, somme toute légitime, d'équilibrer la représentation du département Paysage à côté de celle, majoritaire, du département Architecture au sein des instances. La situation révèle toutefois plusieurs difficultés liées au statut des étudiants (sans droit de vote) et au nombre insuffisant d'enseignants impliqués dans les instances pour pouvoir être représentés à la fois dans les Conseils de département et dans la CFVE (aujourd'hui, la formation Paysage n'est pas représentée en CFVE). Ce choix

statutaire montre donc ses limites d'autant plus que le Conseil de département du Paysage a tendance à s'organiser de manière autonome vis-à-vis des instances situées en amont.

Le compte-rendu de la séance du Conseil de département du Paysage (CDP) du 5 mai 2020 est révélateur de la situation. Il dénote une forme arbitraire de renvoi des décisions à l'instance supérieure. Il porte à la CFVE des décisions concernant les langues et les stages, mais « pour accord » seulement. En revanche, il n'envisage pas d'y porter le sujet de l'évaluation pour laquelle il prend la décision de « laisser aux coordonnateurs des modules d'enseignement la liberté du choix du mode d'évaluation des enseignements ». Or cette absence de politique et de coordination sur le point si sensible de l'évaluation conduit à des dysfonctionnements majeurs dont les étudiants se sont plaints officiellement, confirmant ainsi qu'il est souhaitable que l'école ne soit pas le lieu où chacun établit ses règles sans concertation.

La même séance du conseil de département permet de comprendre comment s'organise la politique de la chaise vide. Il y est rappelé, en début de séance, « le choix fait collectivement pour une alternance de la présidence du CDP ». Or cette instabilité prive le président de sa possibilité de construire sa mission sur la durée, comme elle prive la direction et les autres instances d'un interlocuteur désigné avec lequel élaborer. Le comité a lui-même été confronté aux conséquences de cette instabilité en entendant lors des entretiens le souhait que le département du Paysage devienne autonome. À l'issue des entretiens, le comité n'a trouvé aucun élément lui permettant de comprendre si cette demande d'autonomie résultait d'une consultation de tous les membres du département, ou si elle n'était portée que par quelques-uns de ses acteurs spécifiques.

En conclusion, le comité constate que le système de gouvernance défini par l'Ensap Bx avec la création des Conseils de département va à l'encontre d'une politique concertée des formations. De plus, dans le contexte conflictuel actuel de l'Ensap Bx, l'autonomie acquise du CDP devient dangereuse pour le pilotage du département et également pour l'institution. **Le comité invite le CA à se saisir rapidement de cette question et à la résoudre dans le sens d'une conformité avec l'esprit du décret de 2018.**

De plus, le comité considère qu'il est urgent que l'Ensap Bx instaure un système d'évaluation des enseignements cohérent pour ses formations et impliquant le corps enseignant et les étudiants.

2 / Une connaissance du devenir des diplômés à affiner et partager

En complément des résultats de l'enquête Diplômés de l'enseignement supérieur culture (DESC) du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture, l'Ensap Bx effectue son propre suivi de l'insertion des anciens étudiants à N+30 mois grâce à l'Observatoire des débouchés (via Taïga, analysés par Sphinx). Des données statistiques sont présentées sous forme de grandes rubriques : statuts, secteurs professionnels, localisation, nombre de mois avant la première embauche, etc.

A été récemment initié un questionnaire sur les débouchés ainsi que sur l'évolution du contexte professionnel de l'architecture. Cette démarche vient s'ajouter³³ via le suivi des effectifs étudiants. Elle devrait déboucher sur un suivi qualitatif de la réussite des étudiants par catégorie (ParcourSup, VAE, DAP, redoublants, mobilités entrante/mobilité sortante, transfert, césure, abandon, exclusions).

Plusieurs personnes interrogées par le comité ne semblent cependant pas connaître la situation des diplômés. La prochaine période de préparation de l'accréditation est pourtant propice à une vraie réflexion sur l'évolution du positionnement de l'Ensap Bx et de ses deux formations.

Le comité recommande à l'école d'entreprendre une analyse plus approfondie du devenir de ses jeunes diplômés et d'utiliser cette connaissance dans sa réflexion sur le positionnement de son offre et ses objectifs de formation. L'étude devrait comporter plusieurs volets traitant du type de mission, des typologies de projets ou d'études, des disciplines investies ou convoquées (environnement, urbanisme, etc.), des connaissances métiers, des formes d'investissement sur le numérique, des stratégies professionnelles à l'international, etc.

Cette étude devra nécessairement être définie de manière à informer l'école de la réalité du rapport entre architecture et paysage dans les différents types d'exercices professionnels, le sujet étant source de crispations au sein de l'école. Au-delà des indicateurs statistiques habituellement demandés dans les processus d'enquête, il s'agirait de récolter des retours d'expériences d'une population confrontée aux transformations contemporaines, sociétales et environnementales. Les données quantitatives mais aussi

³³ RAE, p. 51.

qualitatives issues de l'observatoire gagneront à être largement diffusées auprès des acteurs de l'école de manière à nourrir une vision prospective et partagée de l'avenir de l'école.

La recherche et la formation

1 / Une offre de formation bien déployée

Les formations de l'Ensap Bx sont inscrites au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) et font chacune l'objet d'une annexe descriptive au diplôme.

À la lecture de la maquette et au terme de divers entretiens lors de la visite de l'Ensap Bx, trois points de vigilance apparaissent :

- un déséquilibre entre les semestres (les semestres 5 et 6 du 1^{er} cycle du diplôme d'études en architecture (DEEA) sont extrêmement chargés en nombre d'heures de cours et en rendus ;
- une certaine « étanchéité » des formations (depuis la disparition des domaines d'études) complexifie le processus d'identification et de résolution des difficultés, des problèmes et des situations de fragilité ;
- le déséquilibre entre les cycles du département Architecture, en raison de la structuration « rigide » (pas de choix dans le parcours des étudiants) du 1^{er} cycle (DEEA) et la structuration très libre du 2^e cycle du diplôme d'État en architecture (DEA), est apparemment à la source non seulement d'un bon nombre d'années de césure mais aussi d'un certain nombre de réorientations et de transferts³⁴.

L'Ensap Bx met en œuvre des formations spécifiques :

- Certificat international d'études de paysage et de territoire (CIEPT), diplôme d'établissement, d'initiation au paysage pour un public aussi bien international que français ;
- *Rebuilding the world*, diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA RBW), qui prépare un public français et international au développement territorial soutenable ;
- Médiation de l'architecture contemporaine, diplôme inter établissements (DIE) en partenariat avec l'Université de Bordeaux – qui a développé des modules en formation continue.

L'Ensap Bx se positionne clairement, jusqu'au niveau master, dans le cadre de la formation initiale et des formations spécifiques. Elle considère que seule la formation de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMNOP), accessible aux diplômés engagés dans la vie active, mêle la formation initiale propre à l'Ensap Bx et la formation continue. Le RAE indique également que l'école n'a pas développé d'actions de formation en alternance (dont l'apprentissage) ni de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention de ses diplômes, ni de formation à distance innovantes³⁵. L'Ensap Bx, en revanche, valide certains parcours antérieurs de candidats pour leur faciliter l'accès aux formations de l'école. L'intention de l'établissement de développer la formation continue est néanmoins affichée dans la mission du poste de la directrice des formations qui anime les services dédiés à la formation initiale et continue, à l'accompagnement professionnel et aux formations spécialisées³⁶. L'Ensap Bx envisage l'ouverture de certains modules de ses formations à la formation continue, notamment pour ce qui concerne le paysage – le Certificat international d'études de paysage et de territoire (CIEPT) en particulier³⁷. Enfin, quelques ouvertures vers la formation continue commencent à se faire via les formations spécialisées. Le RAE³⁸ mentionne qu'en matière de formations spécifiques, l'école est co-accréditée avec l'Université Bordeaux Montaigne pour la délivrance du diplôme de master Urbanisme et aménagement durable – parcours Urbanisme : stratégie, projets, maîtrise d'ouvrage (USPMO) et du master Physique fondamentale et applications – parcours Génie civil, architecture et construction, parcours Ambiances et confort pour l'architecture et l'urbanisme (ACCAU) – qui accueille quelques étudiants en formation continue. Elle est également partenaire de l'Université Bordeaux Montaigne dans le master 2 en Urbanisme et aménagement durable – parcours Paysage et évaluation environnementale dans les projets d'urbanisme et de territoire (UPEPT).

³⁴ Information recueillie lors des entretiens.

³⁵ RAE, p.44.

³⁶ RAE, p.45.

³⁷ RAE, p.39.

³⁸ RAE, p. 38-39.

L'Ensap Bx est membre du Pôle aquitain de formation continue et relaie l'action d'autres structures comme le Centre de formation des architectes et paysagistes d'Aquitaine, devenu MAJ-Mise à Jour³⁹.

Le taux de remplissage (18,70 %,) de l'ensemble des formations spécifiques de l'Ensap Bx par rapport aux formations initiales (DEEA, DEA, DEP) prouve l'intérêt d'en avoir développé l'offre.

2 / Des équipes de recherche impliquées dans les formations

Les trois unités de recherche sont à l'initiative de modules d'enseignement voire des post-diplômes en lien avec les deux universités de Bordeaux et des universités étrangères.

Le GRECCAU et le PAVE développent des liens avec certains enseignants praticiens et organisent des débats autour de la recherche en architecture intégrant des questions de projet. La convention signée entre ces deux unités de recherche et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), sur la mise aux normes des bâtiments remarquables, se présente comme un lieu de croisement avec les praticiens.

PASSAGES réunit des chercheurs en architecture et en paysage qui développent ensemble des projets, notamment en lien avec l'Université Bordeaux Montaigne.

27 chercheurs enseignent dans la formation initiale, principalement dans les cours et les séminaires de recherche. À l'inverse, les enseignants de projet sont encore peu insérés dans les unités de recherche.

Cependant, certains projets de recherche permettent une articulation forte avec l'enseignement : le DPEA *Rebuilding the Word* créé par l'UMR PASSAGES, l'atelier des Landes, également porté par PASSAGES, le *Solar Decathlon* (Implication du GRECCAU), sont autant d'exemples démonstrateurs de dynamiques d'écoles fondées sur des projets de recherche et impliquant des étudiants de la formation initiale. Ainsi, chercheurs, doctorants et étudiants trouvent des opportunités de travailler ensemble. On peut s'interroger sur la manière dont cette dynamique, autour de projets de recherche appliquée, pourrait davantage percoler dans la formation initiale en paysage et en architecture, voire contribuer aux échanges entre ces deux formations. Ces projets ont la capacité d'articuler les disciplines, techniques, sociales et de conception. Ils peuvent également permettre aux enseignants de projet de trouver leur place dans la recherche.

Le comité recommande de développer le nombre de projets qui associent plus étroitement recherche et pratique. Leur rôle fédérateur entre les champs disciplinaires et les formations paysage et architecture peut jouer en faveur du croisement des étudiants et des enseignants, des chercheurs et des praticiens (les chercheurs étant ainsi amenés à prendre en compte la pratique de manière plus centrale et inversement incitant les praticiens à investir davantage la recherche).

3 / Des articulations peu lisibles entre formation et recherche

La recherche à l'Ensap Bx offre un véritable lieu de débats d'idées et d'ouverture à des questions contemporaines. Cependant, hormis les projets spécifiques de recherche appliquée, les liens entre formation et recherche restent peu lisibles, notamment dans les grilles d'enseignement. Les anciens domaines d'études permettaient peut-être davantage d'identifier les liens entre recherche et formation.

Sans revenir à l'ancienne organisation, le comité recommande de réfléchir à des orientations thématiques articulant recherche et formation qui offriraient une structure plus évidente des grilles pédagogiques, notamment entre les ateliers de projet et les séminaires, et apporterait une plus grande visibilité territoriale et internationale.

Il n'est pas exclu que cette démarche conduise, à terme, à la création de nouveaux domaines d'étude ou de départements.

Parmi ces thématiques, les liens entre recherche et projet deviennent incontournables, avec le nouveau statut unique d'enseignant-chercheur, alors que les équipes de recherche intègrent peu aujourd'hui les enseignants-chercheurs en Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU⁴⁰). Les

³⁹ RAE, p. 39.

⁴⁰ Six champs disciplinaires structurent les Ensa et Ensap : TPCA : Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine ; VT : Ville et Territoires ; STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture ; ATR : Arts et Techniques de la Représentation ; SHS : Sciences de l'homme et de la société pour l'architecture ; HCA : Histoire et cultures architecturales.

enseignants TPCAU s'interrogent sur leur place dans la recherche et sur la diversification des formes et des contenus des doctorats, notamment la VAE, le doctorat par projet, etc. Cette question est aujourd'hui centrale dans les Ensa et les Ensap et elle intéresse directement les étudiants. Elle pourrait être appréhendée comme un débat ouvert entre pédagogie et recherche, entre séminaires et ateliers de projet. Cette question doit continuer à être interrogée au niveau du réseau des Ensa et avec le ministère de la Culture.

La réussite des étudiants

1 / Un dispositif d'orientation ne pouvant pas s'appuyer sur l'identité de l'école

L'Ensap Bx s'attache à présenter la formation et ses débouchés aux élèves de niveau Bac-3 via des actions coordonnées avec le rectorat, les lycées et les collèges. On retiendra notamment que :

- depuis 2009, l'Ensap Bx est partenaire du programme Égalité des chances visant à favoriser l'accès aux Ensa de bacheliers technologiques et professionnels ⁴¹ ;
- depuis 2014 et à l'initiative d'un de ses enseignants, l'Ensap Bx contribue au stage préparatoire à l'entrée dans les Ensa, organisé par le rectorat et le lycée Montesquieu de Bordeaux ;
- entre 2011 et 2016, l'Ensap Bx a mis en place « All over, l'architecture au collège », un programme de sensibilisation des collégiens mettant en relation des étudiants de niveau master avec 1 300 collégiens et 80 enseignants de 15 collèges de Gironde⁴².

Par ailleurs, le site internet a été reconfiguré et complété avec des vidéos, dont un certain nombre de témoignages réalisés pour les Journées portes ouvertes (JPO) à distance suite à la crise sanitaire, et qui sont particulièrement claires et attrayantes. Il reste à rendre le site accessible dans d'autres langues. L'école s'affiche aussi via les réseaux sociaux (YouTube et Facebook). Une semaine d'intégration commune entre les deux formations (sous forme de *workshop*) a été organisée à la rentrée scolaire 2019, à la satisfaction des étudiants. L'action a été reprogrammée en septembre 2020. Le département Paysage a annulé sa participation à la dernière minute, privant ainsi les nouveaux étudiants d'un des seuls temps forts d'échanges pouvant être travaillé à l'échelle des deux formations. Confirmées par le comité d'experts lors de sa visite, la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation restent difficiles. La présence conjointe d'un parcours en architecture et d'un autre en paysage aurait pu laisser présager une collaboration ou, du moins, un rapprochement entre les deux. Or, il s'agit ici d'une juxtaposition des formations. L'impact est considérable sur la structuration de l'offre de formation, sur l'identité de l'établissement et sur toutes les formes de communication internes ou externes.

2 / Des actions en faveur de l'insertion professionnelle

En plus d'avoir plus de 50 % de son corps enseignant composé de praticiens, favorisant naturellement le lien avec le milieu professionnel⁴³, l'Ensap Bx met en œuvre différents dispositifs à différents niveaux afin de soutenir la professionnalisation des étudiants :

- au niveau des maquettes pédagogiques : la mobilité à l'étranger (d'une durée maximale de six mois selon la maquette, fortement encouragée en architecture et obligatoire en paysage) et les stages obligatoires (aussi bien en 1^{er} qu'en 2^e cycles), en plus des stages complémentaires (maximum 1 par cycle⁴⁴, les stages « césure » et les stages en lien avec la mobilité ; les collaborations avec d'autres partenaires académiques, qui permettent la participation des étudiants à de nombreux projets et concours (par exemple le concours EUROPAN, le concours Saint-Gobain *multi comfort student contest*, ou le concours international *Solar Decathlon Middle East*⁴⁵) ;
- au niveau des activités diverses : organisation de conférences de praticiens⁴⁶ ; Café de l'accompagnement professionnel en Paysage⁴⁷ ; Semaine internationale ; « Speed dating » professionnel⁴⁸ ;

⁴¹ RAE, p. 50.

⁴² RAE, p. 50.

⁴³ RAE, p. 56.

⁴⁴ Information recueillie lors des entretiens.

⁴⁵ Information recueillie lors des entretiens.

⁴⁶ Information recueillie lors des entretiens et RAE, p. 56.

- au niveau de la stratégie de l'école :
 - o volonté de développer l'entrepreneuriat - action d'aménagement du cursus⁴⁹ - et la formation continue⁵⁰ ;
 - o mise en place d'un groupe de travail complémentaire sur le futur des formations⁵¹ ;
 - o mise en place de dispositifs de suivi de l'insertion professionnelle.

Les entretiens lors de la visite ont mis en lumière une augmentation du nombre d'années de césure sur l'ensemble des étudiants ainsi qu'un lien possible entre mobilité/projet professionnel et année de césure. Le suivi de cohorte *in itinere* pourrait être renforcé, afin notamment de questionner les raisons qui amènent, semble-t-il, de plus en plus d'étudiants ayant effectué une mobilité à faire le choix d'une année de césure (ce qui a l'air d'être considéré et accepté comme une évidence implicite⁵²).

En effet, 90 % des masters se font en trois ans⁵³. Cela concerne les étudiants en architecture qui s'octroient une « césure » à l'issue du DEEA en raison de la fatigue accumulée à cause de la charge de travail et/ou en raison de la structuration extrêmement rigide et peu flexible de la formation lors du 1^{er} cycle. Cela concerne également les étudiants en paysage qui effectuent une « césure » afin de prolonger les stages – ce qui ne correspond pas à la norme réglementaire – ou la mobilité à l'étranger ou parce qu'ils redoublent n'ayant pas atteint le niveau B2 dans une deuxième langue vivante (LV2) (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur - CLES). L'enseignement d'une langue étrangère est d'ailleurs l'un des points à renforcer au sein de l'école, car, pour l'instant, un nombre restreint d'heures de cours de LV2 est délivré (par exemple, le DEEA fait état de 20 heures de cours d'anglais en 1^{er} année, 25 heures en 2^e année et 30 heures en 3^e année). Aucun cours ne se fait en langue anglaise ou éventuellement en langue espagnole, en raison de la proximité géographique avec l'Espagne et du double diplôme existant⁵⁴. L'école permet aux étudiants de s'inscrire gratuitement au Centre de langues de l'Université Bordeaux Montaigne pour prendre des cours dans la langue vivante de leur choix à hauteur de 24 heures ou 36 heures par semestre selon leur niveau⁵⁵. L'école est en train de se doter d'une plaquette descriptive en français, en anglais et en espagnol.

Enfin, le comité encourage l'établissement à s'appuyer sur la diversité des partenariats et des contacts de l'Ensap Bx avec les acteurs du territoire, qui pourraient être un levier dans le soutien à la professionnalisation des étudiants⁵⁶.

3 / Un programme de stage complet

Le bureau des stages est intégré au service Insertion professionnelle et parcours spécialisés. Le gestionnaire accompagne les étudiants dans leurs recherches et met à leur disposition un fichier de plus de 500 adresses de structures d'accueil hors agences et 350 adresses d'agences d'architecture en Nouvelle-Aquitaine⁵⁷. Ce dispositif s'applique à toutes les formations, la formation en paysage possédant en plus d'autres réseaux.

Plusieurs stages de professionnalisation sont obligatoires ⁵⁸ :

- en DEEA : deux périodes de stages (un stage « ouvrier et/ou chantier » de 10 jours, qui ne peut pas être réalisé dans un cabinet d'architecte, et un stage de « première pratique de 22 jours » ; les deux stages sont validés via un rapport de stage ;
- en DEA : le stage de « formation pratique », d'une durée minimale équivalente à 2 mois (308 heures) ;
- en DEP : un stage dans le secteur public ou parapublic (durée minimum de 22 jours), un stage en agence (durée minimum de 45 jours) ; la validation du stage à lieu via la participation à une journée-séminaire « rencontres des restitutions de stages » où les étudiants exposent leur expérience particulière et leurs acquis pédagogiques sur la base d'un texte de positionnement personnel (TPP) présenté oralement devant les étudiants de l'année N-1, ceux de leur promotion et leurs enseignants⁵⁹.

⁴⁷ Information recueillie lors des entretiens et RAE, p. 57.

⁴⁸ RAE, p. 57.

⁴⁹ RAE, p. 56.

⁵⁰ Information recueillie lors des entretiens.

⁵¹ Information recueillie lors des entretiens.

⁵² Information recueillie lors des entretiens.

⁵³ Information recueillie lors des entretiens.

⁵⁴ Information recueillie lors des entretiens.

⁵⁵ RAE, p. 56.

⁵⁶ Information recueillie lors des entretiens.

⁵⁷ RAE, p. 70.

⁵⁸ RAE, dans différents chapitres.

⁵⁹ RAE, p. 84.

Aux stages obligatoires s'ajoutent les stages complémentaires (maximum un par cycle⁶⁰), les stages effectués en périodes de « césure » et les stages en lien avec la mobilité. En effet, de nombreux étudiants, pour acquérir des connaissances supplémentaires et en vue de leur insertion professionnelle, souhaitent réaliser des stages plus longs que ceux proposés par la formation. Il en résulte une situation où une formation en cinq ans se transforme officieusement en une formation en six ans. Pour des contraintes réglementaires, la césure prend parfois la forme d'un « redoublement administratif ». Cette possibilité offerte aux étudiants contrevient aux textes réglementaires⁶¹ qui visent précisément à résoudre ce type de dérives.

De manière générale, il est constaté par les étudiants un certain flou autour des procédures pour effectuer un stage bien que le service dédié soit disponible pour les accompagner.

Le comité recommande à l'établissement de clarifier et de rendre visible le dispositif de césure, lequel lui permettra de mieux qualifier le parcours de l'élève (une césure n'étant pas un redoublement) et d'améliorer le suivi des cohortes. En outre, un guide des stages, au même titre qu'un guide sur les mobilités, serait l'occasion de réunir toutes les informations déjà existantes afin de faciliter leur mise en œuvre par les étudiants et de soulager le service administratif.

Au niveau national, la question des stages reste une thématique à laquelle les étudiants sont en demande d'innovation. Notamment, l'évaluation des stages sous forme de rapport dans le département Architecture de l'Ensap Bx ne permet pas de créer de lien entre les promotions. Ce sujet, récurrent au sein des Ensa, a donné lieu à des expérimentations afin que la restitution du stage puisse bénéficier à l'ensemble des étudiants tout en les soulageant d'une charge de travail (exemple : présentations orales de posters affichés dans un lieu commun).

Le comité recommande au département Architecture de s'inspirer des actions du département Paysage (journées de restitution et café d'accompagnement professionnel). Cette politique pourrait être soutenue éventuellement par un réseau d'alumni qui donnerait une visibilité sur l'insertion professionnelle des diplômés. D'une manière générale, le comité invite les différentes communautés de l'école à se saisir du sujet des stages et de l'insertion professionnelle pour initier de nouveaux formats.

4 / Un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle potentiellement à renforcer

Dans le cadre du suivi de l'insertion des anciens étudiants à N+30 mois grâce à l'Observatoire des débouchés (via Taïga, analysés par Sphinx), le taux de réponses est de 55 % en architecture et 58 % en paysage⁶².

Comme indiqué plus haut, le comité recommande d'approfondir le dispositif de suivi pour permettre une meilleure identification des relations interdisciplinaires dans le monde professionnel.

Le comité encourage en outre l'établissement à consolider sa politique de suivi de l'insertion professionnelle en y associant les acteurs socio-économiques. Il recommande de renforcer les actions afin de promouvoir l'entrepreneuriat étudiant, par ailleurs préconisé dans le RAE⁶³.

5 / Des dispositifs d'évaluation des enseignements améliorables

L'évaluation institutionnelle des enseignements est peu développée⁶⁴ et recueille un très faible taux d'adhésion⁶⁵. Il en ressort un sentiment d'insuffisance d'accompagnement des étudiants. L'absence de structuration homogène de l'information issue de chacun des départements ne permet pas d'établir un juste état des lieux des formations dans leur contexte et entrave le processus d'évolution du projet pédagogique global de l'école.

⁶⁰ Information recueillie lors des entretiens.

⁶¹ Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 ; décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014.

⁶² Information recueillie lors des entretiens.

⁶³ RAE, p. 59.

⁶⁴ Information recueillie lors des entretiens et RAE, p. 46.

⁶⁵ Information recueillie lors des entretiens.

Toutefois, deux modes alternatifs se mettent en place officieusement. D'une part, certains enseignants mènent, à leur initiative, une évaluation de leurs enseignements par les étudiants⁶⁶. D'autre part, les étudiants en paysage font remonter des dossiers sur les dysfonctionnements⁶⁷, dont une lettre d'inquiétude sur l'orientation et l'organisation de leur formation adressée à la direction et à leurs enseignants (PV du CA du 10-10-2019).

Le comité recommande une attention particulière et un ajustement urgent en ce qui concerne l'équilibre entre les objectifs des enseignements et la charge de travail (en particulier en semestres 5 et 6 du 1^{er} cycle (DEEA) en architecture et également dans la formation paysage, comme en témoigne l'enquête des étudiants).

Une charge de travail et un stress importants identifiés persistent (selon de nombreux entretiens de la visite de janvier 2021), particulièrement dans certaines matières ou combinaisons d'enseignements menées conjointement par plusieurs enseignants de matières différentes.

Le comité recommande d'engager une réflexion avec les étudiants et les jeunes diplômés afin de mettre en œuvre un dispositif de suivi de la scolarité, formalisé et régulier, permettant de remédier aux difficultés rencontrées. L'établissement gagnerait à faire évoluer ce dispositif dans le cadre d'une stratégie globale d'assurance qualité partagée par tous.

L'internationalisation des formations

1 / Une mobilité internationale pleinement intégrée dans le parcours de formation

L'Ensap Bx a développé un vaste réseau de relations internationales reposant à la fois sur les partenariats Erasmus déjà établis et sur les relations entretenues directement par les enseignants avec leurs homologues au sein d'autres institutions étrangères. Un grand nombre de conventions sont actives sous forme de mobilité d'études, de stage ou d'atelier intensif. L'école a conventionné au total avec 48 établissements européens et 15 établissements hors Europe.

L'école bénéficie chaque année également d'une dizaine de bourses de mobilité Erasmus destinées aux enseignants. Ces aides peuvent constituer une contribution importante à la stabilisation des relations mutuelles entre les établissements.

Les 48 conventions sont réparties dans 20 pays européens dont trois regroupent à eux seuls près de la moitié de ce volume : l'Allemagne (6 partenariats), l'Espagne (7 partenariats) et l'Italie (7 partenariats). Il convient de noter que l'école était partenaire de deux établissements d'enseignement situés en Grande-Bretagne avant le *Brexit*.

Au niveau des formations, un semestre d'étude à l'étranger est prévu en Architecture en fin de 1^{er} cycle (semestre 5 ou 6) et au cours du 2^e cycle (niveau master semestre 7, 8, 9 ou 10). La possibilité de lier l'expérience à l'étranger avec le projet de fin d'études (PFE) illustre l'ouverture de l'école vers une formation pluridisciplinaire et multiculturelle. Les mobilités se font prioritairement vers l'Europe depuis 2019-2020, probablement à cause de la limitation des mobilités sortantes à 6 mois⁶⁸.

En paysage, une mobilité étudiante est obligatoire en DEP 1 (semestre 5) pour les étudiants issus de la voie interne, suivant une organisation du parcours de formation plus rigide. Les étudiants regrettent cependant la réduction du temps de mobilité d'un an à six mois.

Au-delà de la mobilité des étudiants pour un semestre, la mission déléguée à l'international composée d'enseignants issus de la formation paysage et architecture cherche à développer des mobilités courtes par exemple des ateliers intensifs organisés avec des écoles partenaires. Certains *workshops*, ouverts à tous, sont

⁶⁶ Information recueillie lors des entretiens.

⁶⁷ Information recueillie lors des entretiens.

⁶⁸ RAE, p. 61.

proposés sur le site de l'école⁶⁹. Les étudiants sont également incités à faire des stages à l'étranger. L'objectif consiste à multiplier les opportunités de relations internationales afin que chaque étudiant puisse en profiter.

Le comité recommande de rendre ces différentes formes de mobilité plus lisibles dans le programme pour permettre à l'étudiant de construire son propre parcours de niveau master.

Bien que l'ouverture à l'international soit intégrée dans le parcours des deux filières, il reste à améliorer la question de l'enseignement de la langue pour les étudiants sortants (niveau requis B1 en architecture, et B2 en paysage) comme pour les entrants (cours de français langue étrangère (FLE) en rapprochement avec l'Université Bordeaux-Montaigne). À noter qu'il n'existe pas d'enseignements en anglais au sein des formations.

Les mobilités sont identifiées comme l'un des principaux facteurs dans l'allongement des études. Ce point devrait être éclairci, éventuellement en officialisant cette situation par des années officielles de césure.

Les mobilités entrantes et sortantes sont équilibrées. Pour 2019-2020, l'établissement enregistre 65 entrantes et 62 sortantes.

2 / Des partenariats internationaux variablement structurés pour la formation et la recherche

L'école développe également des partenariats diplômants avec des universités étrangères.

- Le DPEA *Rebuilding The World*, fondé par l'UMR PASSAGES, dispose d'une reconnaissance importante et attire des étudiants de postmaster venant de France et de l'étranger (10 étudiants inscrits en 2018).
- Le double diplôme avec la *Escuela Técnica Superior de Arquitectura* – et son *Universidad del País Vasco/EHU* à San Sebastián se déroule avec une alternance des enseignants et étudiants entre les deux pays.
- Le diplôme francophone d'architecte d'État (DEA) délocalisé à l'Université d'architecture de Hanoi (Vietnam) est le fruit d'une collaboration de plus de 20 ans entre l'université vietnamienne et les Ensa(p) de Toulouse, Rouen et Bordeaux.

Des objectifs de collaboration spécifiques de la formation en architecture sont développés avec plusieurs universités. Aux échanges avec San Sebastián s'ajoutent ceux avec l'Université de Santiago du Chili et de Rosario en Argentine (focus sur l'urbanisme), avec l'École supérieure spéciale d'architecture du Cameroun de Yaoundé (focus sur le développement de la ville africaine) et l'Université Jawaharlal Nehru d'architecture et des beaux-arts d'Hyderabad en Inde. La formation en paysage, qui est associée à des programmes de recherche depuis 10 ans, a des collaborations actives avec l'Université Kasetsart de Bangkok, en Thaïlande. Les échanges avec l'Université de Tianjin en Chine ont comme objectif la construction d'une formation en paysage en Chine.

L'Ensap Bx gagnerait à donner des indicateurs (nombres et origines des étudiants, nombres d'enseignants et chercheurs impliqués) dans le prochain RAE pour améliorer son processus d'auto-évaluation.

Plusieurs axes de recherche sont actifs à l'étranger : de nombreux travaux sollicitent la collaboration de chercheurs d'instituts étrangers à la fois dans le laboratoire PAVE (avec les États-Unis), dans le laboratoire UMR PASSAGES (en lien avec la formation *Rebuilding The World*), et dans le laboratoire GRECCAU (*Project Solar Decathlon Middle East*, Palestine, Dubaï). L'équipe impliquée dans PASSAGES a assuré la cotutelle internationale de 4 étudiants étrangers (2 Brésil, 2 Vietnam). PASSAGES a accueilli et financé les séjours de 33 collègues étrangers. PAVE a co-dirigé 3 thèses à l'international (Brésil, Grèce, Tunisie). Par ailleurs, GRECCAU a encadré les thèses de 7 étudiants étrangers (Arabie Saoudite, Panama, Espagne, Maroc, Canada).

⁶⁹ Exemples : *Urban Design Hackathon* organisé par l'Université Bauhaus de Weimar en distanciel (2021) ; participation aux échanges autour du programme de recherche Al maqdisi mené par le GRECCAU et l'Université Nationale An Najah e Palestine (2020) ; workshop en Argentine avec des étudiants de la Faculté d'Architecture de l'Université de Rosario et de la Faculté d'Architecture de Santiago de l'Université du Chili (ouvert aux deux départements de formation, 2018).

Cette collaboration internationale gagnerait maintenant à faire l'objet d'une stratégie définie et explicitée. L'UMR PASSAGES a d'ailleurs inscrit ce point parmi ses objectifs principaux pour la période à venir, opportunité dont les enseignants-chercheurs de l'Ensap Bx pourraient se saisir pour définir l'articulation avec la formation en termes d'internationalisation. Toutefois, en intégrant les étudiants à certains des projets, l'activité internationale participe déjà au lien formation-recherche.

3 / Une présence dans le panorama international

Le renforcement de l'identité intrinsèque de l'Ensap Bx permettrait de définir une stratégie plus claire et une coordination plus facile des actions. La spécificité de la coexistence des deux formations Architecture et Paysage dans une même école pourrait représenter un élément d'attractivité important pour les étudiants et les chercheurs étrangers.

Depuis une vingtaine d'années, dans le débat européen, la relation entre architecture et paysage est devenue une pierre angulaire de réflexion sur l'avenir des disciplines et sur l'aménagement du territoire. L'Ensap Bx pourrait y jouer un rôle important précisément en raison de sa double identité et de son attention consacrée aux relations avec les pays étrangers.

Le comité suggère d'approfondir l'identification des établissements étrangers proposant simultanément les formations à l'architecture et au paysage pour intensifier ces partenariats et proposer des actions croisées entre les formations, comme dans le cadre de workshops internationaux.

Le comité insiste sur le fait que l'absence d'échanges mutuels entre les deux formations est trompeuse pour l'image de l'école à l'étranger. Les conflits internes entre les deux départements porteurs de chaque discipline nuisent à la possibilité de définir une stratégie de positionnement claire sur la scène internationale, pénalisant le grand potentiel que l'Ensap Bx pourrait développer grâce aux nombreux contacts établis au fil des années.

Le comité encourage le développement d'un débat interne à l'école sur les bases conceptuelles des relations entre architecture et paysage qui pourrait mieux inclure les résultats de la recherche dans le cadre international de référence.

DEEA

1 / Un premier cycle fondateur de la formation à l'architecture

Les objectifs généraux du diplôme d'études en architecture (DEEA) sont définis par l'Article 4 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture, dans le respect du cadre des cycles européens LMD. La formation permet aux étudiants d'acquérir les bases d'une culture architecturale, de la pratique et du processus de projet. Elle ouvre le champ d'une pensée créative s'élargissant progressivement à la complexité. L'offre d'enseignement allie des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués. À l'Ensap Bx, ce 1^{er} cycle est très orienté vers une première pratique du projet. Il a vocation à poser les jalons communs et incontournables aux différentes spécialités, qui ne seront, elles, abordées qu'en 2^e cycle. Il en résulte une formation avec très peu de possibilités de parcours individuel étudiant, aucun choix d'option n'étant proposé.

Le DEEA des Ensa ne donne en général pas d'autres débouchés que l'intégration dans le cycle menant au grade de master. En effet, le diplôme étant pré-professionnalisant, il n'y a pas d'insertion professionnelle prévue avant l'obtention du diplôme d'État d'architecte. En cas d'absence de poursuite des études au sein de l'Ensap Bx, les acquis pré-professionnalisants invitent donc sans surprise à une réorientation plutôt qu'à une intégration dans le monde professionnel. Après 2015-2016, le nombre d'étudiants ne souhaitant pas poursuivre en 2^e cycle diminue progressivement jusqu'à devenir nul en 2019-2020 ; à l'inverse le nombre de transferts dans un autre établissement est une pratique qui augmente - 15 % en 2019-2020, contre 4 % en 2015-2016⁷⁰. Une analyse fine de ces mouvements d'étudiants est nécessaire car elle permettrait d'en comprendre les raisons et de mieux saisir l'image que les étudiants du DEEA ont du 2^e cycle. L'Ensap Bx ne s'est pas dotée à ce jour d'un observatoire pour ce niveau de diplôme dans la mesure où la majorité des étudiants poursuivent en DEA.

Le comité recommande à l'établissement de rendre plus lisibles les possibilités qui s'offrent à l'issue du DEEA : parcours en DEA, passerelles avec le paysage, césure, transferts vers d'autres Ensa, etc.

S'appuyant sur une pédagogie par projet, les compétences, connaissances et savoirs acquis sont évalués en majorité par contrôle continu et présentés devant des jurys, dans le respect du règlement des études de la formation architecture (Art. 8) et des réglementations et directives nationales et européennes en ce qui concerne les ECTS.

En l'absence d'un référentiel national de compétences, l'école accompagne le diplôme d'une annexe descriptive qui précise les connaissances et compétences acquises. Toutefois, cette approche ne s'applique pas à l'ensemble des champs disciplinaires ; seuls les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences. La formation n'utilise pas de portefeuille de compétences ou d'outils similaires pour aider les étudiants à formaliser leurs acquis.

a/ Une structure de formation classique et sans parcours différenciés

Le corpus de cours du 1^{er} cycle permet à l'étudiant d'acquérir les bases d'une culture architecturale ainsi que celles des processus de conception. L'accent est mis sur les notions de découverte et de compréhension du projet architectural, par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent. L'Ensap Bx structure ce cycle exclusivement autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances et ne proposant pas de modules optionnels. Les cinq premiers semestres sont composés de quatre unités d'enseignement (UE) thématiques : « Concevoir – Construire – Expérimenter et exprimer – Observer et analyser ». Le semestre 6 se construit autour des thématiques suivantes : « Concevoir – Ouverture – MEMO ! (mémoire de licence) – Culture du projet ».

⁷⁰ RAE, p. 71.

La formation est articulée autour de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), qui peuvent prendre plusieurs formes : l'atelier de projet, le TD+, donnant lieu à une réflexion personnelle entre les séances (STA, VT)⁷¹, le TD, ne donnant pas lieu à un travail personnel en dehors de l'atelier (STA, représentation, arts).

Le programme de 1^{er} cycle amène l'étudiant à saisir progressivement la complexité du projet. Les semestres 1, 2, 3 et 4 sont des semestres de « découverte » durant lesquels l'étudiant entreprend des exercices graduellement de plus en plus complexes, jusqu'à accéder, en fin de semestre 5 et 6, à de véritables projets. La base de l'apprentissage de ce 1^{er} cycle est l'acquisition d'un vocabulaire spécifique à la discipline, des capacités de description, des codes de représentation et des multiples moyens d'expression, qui sont des outils prérequis et indispensables à la pratique du projet. L'exercice de projet du semestre 6 prépare l'étudiant à entrer dans le 2^e cycle pour y développer alors un parcours personnel. La formation par le projet intègre des temps de stage professionnalisant dans différents corps de métiers. Les partenariats et les échanges avec les acteurs du territoire permettent la découverte de la pratique des métiers, aussi bien pendant les exercices académiques de projets que pendant les périodes de stage.

La formation DEEA comprend aussi une initiation à la recherche, majoritairement délivrée pendant le semestre 6 dans le module MEMO I, divisé en deux volets, l'un portant sur le retour d'expérience sur les trois années de formation et l'autre, d'initiation à la recherche à proprement parler, visant à construire un recul critique.

b/ Des expériences positives et à renforcer en matière de transversalité et d'articulation des échelles

L'expérience menée par certains enseignements de choisir un même site de travail pour plusieurs enseignements (exemple : partenariat du champ Ville et Territoire avec un atelier de projet) s'est avérée tout à fait positive. En profitant d'une connaissance partagée des lieux, les étudiants peuvent aborder les enjeux de croisement des disciplines et mieux saisir des approches méthodologiques variées. Ces formats pédagogiques, s'ils impliquent une grande coordination entre enseignants, permettent d'alléger le travail des étudiants et garantissent une compréhension des échelles et de la complexité des thématiques dont l'architecture relève.

En matière de transversalité et d'articulation entre les échelles, une prise en considération plus précoce des aspects liés au site et au contexte de l'architecture permettrait d'établir des passerelles avec la formation en Paysage. Le comité recommande toutefois de ne pas multiplier les dispositifs de type TD+ qui demandent des rendus supplémentaires aux étudiants (ce qui semble être actuellement le cas entre TPCAU et VTP).

c/ Les projets et stages qui forment une modalité pédagogique essentielle

La formation DEEA comprend deux périodes de stage obligatoires⁷², faisant l'objet d'un rapport de stage :

- 10 jours de stage « ouvrier et/ou chantier » en fin de semestre 1 ou 2, créditant un ECTS, pour observer les pratiques et exercer son sens critique sur les relations entre maître d'œuvre et entrepreneur sur un chantier ;
- 2 jours de stage « première pratique » entre les semestres 5 et 6, créditant quatre ECTS, pour appréhender la diversité des pratiques professionnelles de l'architecture, souvent effectué dans une collectivité territoriale, et à l'étranger.

2 / Une politique d'innovation pédagogique inexistante

D'une manière générale, la stratégie d'innovation pédagogique n'est pas abordée dans le RAE ni du point de vue du contenu, ni de celui des outils ou moyens pédagogiques.

⁷¹ STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture, VT : Ville et Territoires (appelé aussi VTP pour Ville et Territoires et Paysage, à l'Ensap Bx).

⁷² Voir aussi le paragraphe « Stages » dans la partie « La réussite des étudiants ».

La place du numérique est peu développée. Comme dans toute formation, les étudiants ont accès à un environnement numérique de travail. L'école offre 68 postes informatiques, une plateforme Intranet Moodle, un accès Wi-Fi, et une chaîne YouTube avec la possibilité de visioconférences et de multiples tutoriels.

L'Ensap Bx n'a pas développé une politique de MOOC. En revanche, de nombreuses expériences, présentations et séminaires sont montrés sur la chaîne YouTube de l'école depuis deux ans. La crise sanitaire a permis de conforter l'utilisation de l'outil vidéo via la réalisation de supports mis en ligne, notamment, pour les JPO. Certains enseignants particulièrement proactifs ont commencé à travailler sur des pratiques pédagogiques innovantes (*serious game*, travail collaboratif, etc.). Ces expériences restent empiriques. **Elles sont à encourager dans le cadre de la définition d'une politique du numérique ayant recours à un expert (consultant, chargé de mission, enseignant volontaire, etc.) en mesure de l'accompagner.**

Le comité recommande de formaliser et de poursuivre les initiatives engagées en termes d'innovation pédagogique.

DEEA – Conclusion

La restructuration de l'organisation des différents enseignements du DEEA autour de l'axe central « projet » sur un même terrain apporte de la cohérence à la diversité des enseignements, valorise l'interdisciplinarité et allège la charge des différents exercices (hormis le problème déjà soulevé causé par l'interférence entre TPCAU et le champ VTP). Toutefois le parcours de formation apparaît rigide et les étudiants témoignent d'une importante charge de travail.

1 / Les points forts

- Une bonne lisibilité de la formation en raison de la structure répétitive des semestres et du caractère thématisé des UE ;
- une initiation à la recherche structurée ;
- des expérimentations pédagogiques innovantes apportées en réponse à la situation sanitaire de 2020.

2 / Les points faibles

- Une trop faible représentation de l'enseignement des langues vivantes, nécessaires à l'ouverture à l'international ;
- une faible exploitation des partenariats internationaux ;
- une trop faible présence d'enseignements de techniques et d'outils numériques ;
- une rigidité du parcours de formation.

3 / Les recommandations

- Améliorer l'offre globale en travaillant sur la notion de parcours de formation, et en prenant mieux en compte la charge de travail des étudiants.
- Dans le cadre d'un dialogue pédagogique avec la formation en Paysage, il serait souhaitable de repenser l'approche des différentes échelles du projet entre architecture et paysage afin d'introduire la notion de « contexte » et de « site » dès les débuts de la formation, cet aspect pouvant constituer une culture partagée.

DEA

1 / Un 2^e cycle à la carte, foisonnant et peu lisible

Le cycle conduisant au diplôme d'État d'architecte (DEA) est organisé de manière très ouverte permettant un parcours à la carte pour l'étudiant. En passant, en 2016, de domaines d'études (association entre séminaires et ateliers en lien avec les domaines de recherche) à des choix libres d'enseignements, le programme a profité d'une ouverture à de nouveaux sujets mais a perdu en lisibilité.

2 / Les questions environnementales peu présentes dans le DEA

Les enjeux environnementaux sont très peu abordés si ce n'est le point 7 des objectifs du DEA : « Capacité à se positionner, en tant qu'architecte, sur les grands enjeux de société touchant aux dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles et à faire valoir l'intérêt public de la qualité architecturale, urbaine et paysagère ». Intégrer les mesures basculantes énoncées par le réseau de l'enseignement de la transition écologique dans les Ensa et Ensap (appelé ENSAECO) représente, pour l'ensemble des Ensa et Ensap, un véritable enjeu sur lequel les étudiants sont très mobilisés. Ces questions, désormais centrales dans la formation à l'architecture et au paysage, doivent faire l'objet de débats entre étudiants, enseignants et chercheurs autour de l'expérimentation, de l'interdisciplinarité, et des échanges entre architecture et paysage, entre STA et TPCAU. Les enjeux du patrimoine et du numérique apparaissent également comme étant des sujets insuffisamment présents dans le programme. **Les débats entre praticiens et chercheurs pourraient, autour de ces questions, être enrichis et contribuer à l'interrogation sur les métiers de l'architecture de demain.** L'Ensap Bx envisage d'accueillir les rencontres de ENSAECO de 2022 et cet objectif doit être saisi comme l'occasion de modifier la place des enjeux écologiques dans la pédagogie. L'expérimentation fait partie des mesures prioritaires mises en avant par le réseau ENSAECO. Il s'agit de pratiques immersives, constructives et sensibles à travers l'apprentissage par le « faire ». **Le comité recommande d'inscrire des temps ouverts à des workshops dans la grille pédagogique qui permettrait aux étudiants de profiter d'offres à l'étranger ou dans d'autres Ensa ou Ensap. Ces temps d'ateliers courts pourraient également être l'occasion de croisements avec la formation paysage.**

3 / Des modalités d'évaluation des enseignements insuffisantes

L'évaluation des enseignements est aujourd'hui dépendante de l'outil Taïga, peu alimenté par les étudiants. D'autres outils d'évaluation pourraient être développés afin que l'évaluation soit au cœur des débats pédagogiques. Cette question doit être prise très au sérieux. Les évaluations des enseignements sont essentielles pour instaurer des échanges entre enseignants et étudiants à partir de leurs résultats.

4 / Une structure de la formation adaptée aux différents parcours étudiants

Le caractère généraliste de la formation est affirmé par le RAE. Le DEA apparaît comme un cycle d'approfondissement fondé sur un parcours libre de l'étudiant. Six séminaires et six ateliers structurent le parcours sans être forcément liés entre eux.

La grille pédagogique s'organise autour de trois blocs d'enseignement (projet, mémoire et séminaires, tronc commun de connaissances). Cette organisation ne propose pas de thématiques spécifiques, capables d'articuler séminaires et ateliers, ce qui peut paraître regrettable et poser des questions de transversalité et de complémentarité pédagogique.

Le tronc commun de connaissances concerne, en outre, des cours d'histoire de l'architecture (40 heures uniquement en 1^{re} année), des cours de construction (90 heures en 1^{re} année et 10 heures en 2^e, dont un cours « avant-projet bioclimatique » en semestre 8), et également de SHSA, de langues, d'arts et de numérique.

Les séminaires se déroulent sur trois semestres.

La grille présente des enseignements très indépendants les uns des autres. Elle conduit à un projet de fin d'études (PFE) préparé sous une forme d'un encadrement très personnalisé, permettant à chaque étudiant

de choisir son sujet. « L'Ensap Bx a choisi de permettre à chaque étudiant de bénéficier d'un encadrement personnalisé. Des enseignants, architectes, regroupés en atelier d'encadrement, proposent des modalités variées d'accompagnement de ces projets, amenant ainsi une véritable diversité tant dans les thématiques abordées, les échelles, que dans les problématiques développées »⁷³. Depuis 2016, la nouvelle organisation du DEA, en abandonnant les quatre domaines d'études, a largement ouvert le champ des possibles pour les étudiants, au risque d'un manque de lisibilité de l'offre.

Le comité recommande à l'établissement de réaliser un bilan de cette nouvelle organisation pédagogique. Celui-ci permettrait de réinterroger la formation qui semble faire débat auprès des enseignants, notamment en ce qui concerne les liens entre séminaires, ateliers de projet et cours, ainsi que ceux entre les champs disciplinaires (VT, TPCA, HCA et SHS). Il semble aujourd'hui nécessaire de donner une lisibilité plus importante au programme de DEA, que cela passe par un retour aux domaines d'études (ou termes équivalents), à la création de départements ou de blocs d'enseignements. Il est important que des thématiques soient affirmées.

Les liens avec la formation paysage sont inexistantes. **Les enjeux environnementaux, aujourd'hui non pris en compte dans la grille d'enseignement, pourraient permettre de tisser des dialogues techniques et conceptuels entre les échelles du territoire et ceux du bâtiment. Le comité recommande des temps de workshops communs ou des choix de sites coordonnés afin de permettre aux étudiants de travailler en complémentarité disciplinaire.**

5 / Une offre de formation complémentaire accessible aux étudiants

Plusieurs post-diplômes et double-diplômes permettent aux étudiants d'acquérir une formation spécialisée et, à l'école, de développer une reconnaissance à l'international. Ces programmes impliquent également des étudiants en DEA.

Le DPEA *Rebuilding the World* créé en 2016 attire de nombreux étudiants français et étrangers. Des liens sont tissés avec la formation initiale, notamment autour de *workshops* organisés avec des collectivités territoriales, formant à la pratique transculturelle du projet, en lien avec des pays émergents. Une articulation avec la recherche permet aux étudiants de poursuivre en doctorat.

Les masters 2 Sciences, technologies et santé parcours ACCAU (ambiances et confort, conception architecturale et urbaine) et Urbanisme et aménagement durable spécialité USPMO et spécialité UPEPT (Urbanisme : Paysage, Évaluation environnementale de Projets de Territoire) offrent des spécialisations de haut niveau, en lien avec les universités de Bordeaux pour le premier et l'Institut d'urbanisme et d'aménagement pour le second.

6 / L'insertion professionnelle des diplômés à préciser

Le RAE indique une réussite de 49 % sur cinq ans⁷⁴ sans toutefois préciser ce qui relève du DEA ni expliquer comment les redoublements et les césures sont pris en compte dans ce calcul. Il indique que 80 % des architectes se dirigent vers la conception architecturale et 68 % vers la réhabilitation et l'entretien de bâtiments. 31 % des diplômés ont été embauchés sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme à N+30 mois. 73 % accèdent à leur premier emploi dans un délai de six mois après l'obtention de leur diplôme.

Ces statistiques ne sont pas assez précises pour évaluer l'insertion des diplômés en architecture. À cet égard, les statistiques sur le département Paysage sont davantage développées.

Néanmoins, il conviendrait de mieux connaître le ratio des diplômés de chaque département dans les missions de maîtrise d'œuvre (MOE) ou de maîtrise d'ouvrage (MOA) de manière à disposer d'un indicateur fiable dans l'évaluation de l'insertion professionnelle et pour la politique de formation. De la même manière, l'établissement devrait connaître les parcours des 30 % diplômés ayant poursuivi leurs études, afin de savoir si cela concerne l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP), un post master, ou une autre formation.

⁷³ Notice PFE 2018-2019.

⁷⁴ RAE, p. 76.

DEA – Conclusion

Le cursus manque de lisibilité. **Une approche par compétences et par apprentissages permettrait de résoudre ce point en identifiant, par exemple, des blocs d'enseignement, des domaines d'études, des départements, ou tout autre type de regroupement pour autant qu'il puisse clarifier l'offre.**

Les enjeux du DEA liés aux questions environnementales sont aujourd'hui très peu inscrits dans le programme pédagogique. **Ces enjeux pourraient faire l'objet de débats et contribuer aux échanges disciplinaires (expérimentations, workshops, échanges avec la formation paysage, interdisciplinarité, etc.).** L'Ensap Bx sait porter de tels enjeux (ex. : *Solar Decathlon* avec le GRECCAU et ses partenaires), et pourtant elle ne transforme pas cette compétence en atout affiché.

La reconnaissance de nouvelles pratiques et de la diversité des métiers des architectes pourrait faire évoluer les formations en renforçant le recul critique et l'expertise pour permettre aux futurs professionnels de faire face aux enjeux patents de la transition écologique.

1 / Les points forts

- Une offre conséquente de formations et de mobilité à l'international ;
- les formations post-diplômes impliquent également des étudiants de master ;
- des projets de recherche appliquée capables d'impliquer des étudiants en formation initiale.

2 / Les points faibles

- Un manque d'articulation entre les champs et de lisibilité du programme ;
- une offre à la carte trop disparate ;
- des questions importantes peu développées dans le programme : écologie, interdisciplinarité, numérique, expérimentation ;
- un manque d'évaluation des enseignements ;
- des liens entre recherche et formation qui n'impliquent pas les enseignants TPCAU ;
- l'absence d'échanges avec la formation paysage.

3 / Les recommandations

- Analyser en profondeur le cursus afin de déterminer ce qui relève de manques réels de ce qui relève d'approches peu ou mal valorisées ;
- reformuler le cursus à partir de l'analyse effectuée et en travaillant de manière approfondie sur sa lisibilité autant pour les étudiants que pour les observateurs extérieurs.

DEP

1 / Des modalités pédagogiques et des objectifs toujours à clarifier

Le diplôme d'État de paysagiste (DEP) a fait l'objet d'une évaluation par le Hcéres en 2018-2019, où étaient mentionnés, dans son appréciation globale, les principaux points faibles suivants :

- la formation au projet de paysage est insuffisamment mise en avant (le terme d'exercice est souvent utilisée pour évoquer le projet de paysage) ;
- la faisabilité et la mise en œuvre technique des projets des étudiants sont peu traitées dans le programme pédagogique.

En réponse, les observations de l'établissement indiquent : « si la structuration en deux pôles et un plateau apparaît claire, des précisions devront être apportées sur les contenus effectifs des enseignements (fiches pédagogiques) ainsi que sur ses correspondances au référentiel formation du diplôme de paysagiste ». Dans le RAE⁷⁵ on lit également : « en ce qui concerne le plateau transversal, l'inaboutissement de l'expérience peut être imputé à sa structure pédagogique sans doute trop complexe, qui a favorisé un certain cloisonnement des enseignements [...] »

D'autre part, la lecture des annexes du RAE⁷⁶ confirme qu'un travail urgent de clarification et de lisibilité reste à poursuivre quant aux objectifs de la formation DEP.

Par exemple, les éventuelles « modularités » pédagogiques partagées entre les deux formations (architecture et paysage) seraient à mieux préciser. Et dans les grilles pédagogiques, les correspondances de chaque élément constitutif de chaque UE avec les sept domaines définis dans le référentiel formation du DEP (D1. Théories et pratiques du projet de paysage ; D2. Démarche artistique ; D3. Culture technique et sciences de l'environnement ; D4. Compréhension du paysage dans l'espace et dans le temps ; D5. Politiques, acteurs, économie, cadre d'action du projet de paysage ; D6. Langage et représentation ; D7. Initiation à la recherche) seraient à indiquer.

Les objectifs de la formation mettent en exergue la position d'un paysagiste généraliste jouant un rôle de « passeur », mais semblent être plus en retrait quant aux dimensions liées à la conception et à la maîtrise d'œuvre qui font pourtant tout autant partie des objectifs de la formation du paysagiste concepteur.

Il convient de noter une articulation positive entre recherche (UMR 5319 PASSAGES notamment) et formation se traduisant entre autres par une initiation à la recherche très structurée (mémoire, TPER, séminaire d'approfondissement recherche/action) et des possibilités de passerelles avec des études doctorales comme l'école doctorale Montaigne Humanités (ED 480), l'école doctorale Sociétés Politiques Santé publique (SP 2 545) et l'école doctorale Sciences sociales et humanités (ED 481 SSH).

Sur le contenu des objectifs de formation, les préoccupations liées à la transition écologique et sociale, bien que présentes, méritent un affichage plus exprimé et explicite.

Il est regrettable de constater que les fiches pédagogiques ou syllabus ne sont que très partiellement remplis ou manquent de précisions quant aux compétences attendues ou se répètent à l'identique, quel que soit le semestre (plateau). Leur consultation ne permet pas de comprendre comment la progressivité de la formation est mise en œuvre ni de saisir complètement le projet pédagogique qui comporte des lacunes ou faiblesses (en sciences du vivant, en informatique CAO/DAO⁷⁷, en maîtrise d'œuvre et sciences techniques, etc.).

À ce titre, les précédentes recommandations de 2018-2019 restent encore d'actualité, notamment en ce qui concerne les ateliers de projet de paysage.

En rappel, le référentiel (2015) des compétences et des aptitudes construites dans le cadre de la formation en paysage et certifiées par l'attribution du diplôme DEP définit le projet de paysage/maîtrise d'œuvre de la manière suivante (point 2) : « dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre opérationnelle, le paysagiste sait

⁷⁵ RAE, p. 82.

⁷⁶ Annexes RAE : programme 2016-2020 fiches pédagogiques Taïga, pp. 515-633 ; le RNCP, p. 671 ; grilles pédagogiques, p. 678-682.

⁷⁷ CAO : conception assistée par ordinateur ;
DAO : dessin assisté par ordinateur.

transformer son diagnostic d'une situation en projet de paysage. Il propose ainsi des évolutions possibles, en posant des problématiques et des hypothèses, en émettant des intentions et en identifiant un programme. Il fait preuve de créativité en concevant des dispositions futures élaborées à différentes échelles et en intégrant les aspects techniques des solutions envisagées. »

12 items sont ensuite déclinés donnant le détail des capacités et aptitudes censées être acquises. Or au vu des éléments fournis décrivant la formation en paysage de l'Ensap Bx (fiches Taïga et grilles pédagogiques), il est difficile d'assurer que la plupart de ses compétences et aptitudes sont totalement acquises, notamment en ce qui concerne la compréhension et connaissance de certains principes de l'ingénierie intéressant le paysage ou la capacité à appréhender les modalités et conditions de réalisation d'un chantier dans le cadre d'une opération de maîtrise d'œuvre.

Les démarches de transversalité et de pluridisciplinarité sont présentes mais semblent très en retrait quant à l'association de la conception du projet à celles-ci.

Des affinités sont davantage à construire entre les deux formations en architecture et en paysage.

Traitées dans les enseignements, les questions liées à l'urbanisme ou à la géo-histoire des territoires habités ou à la transition écologique pourraient par exemple servir de base à des rapprochements ou « modularités » possibles entre les deux formations de l'Ensap Bx qui sont pour l'instant relativement étanches, voire clivées, avec, d'une part, le champ de Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU) en architecture et le champ exclusif de Ville et Territoires (VT) en paysage.

2 / Une structuration de la formation complexe et lacunaire

La structuration en Pôle 1, Pôle 2 et Plateau tout au long des trois années du cursus DEP affirme une spécificité (ou « coloration ») de la formation du paysagiste à l'Ensap Bx. Elle met davantage l'accent sur les aspects de formation en rapport avec la lecture géographique et culturelle des paysages et avec la construction d'un positionnement « éthique » du paysagiste dans la société. L'évolution constatée de la diversification des pratiques du métier de paysagiste est certes en adéquation avec les attendus de cette spécificité. Cependant, et comme déjà souligné, les aspects concernant la conception du projet de paysage et sa maîtrise d'œuvre, ainsi que les connaissances scientifiques et techniques, notamment dans les sciences du vivant (écologie, botanique, biologie, etc.) sont insuffisamment lisibles ou trop peu développés dans les fiches pédagogiques. De plus, le plateau transversal est réputé construire une articulation, en rassemblant cours et atelier autour de l'exploration pluridisciplinaire de grandes problématiques actuelles de l'action paysagiste⁷⁸ qui peine à fonctionner, notamment avec les ateliers de projet.

Ce manque de définition a pour conséquence d'engendrer une difficulté d'appréciation et de compréhension de l'organisation pédagogique de la formation et complexifie la vérification de sa conformité vis-à-vis du référentiel national du DEP. **Il est donc extrêmement nécessaire que l'orientation 1 de la déclaration des axes stratégiques de développement 2021-2026 puisse aboutir à une écriture plus lisible de la formation DEP.**

Cela concerne, notamment les domaines D1 (pour au moins 90 ECTS) et D3 (pour au moins 15 ECTS). Pour rappel, sur les 3 fois 60 ECTS, soit 180 ECTS, 25 ECTS sont à répartir selon les spécificités du projet pédagogique des établissements délivrant le DEP et à leur initiative. D'autre part, l'arrêté du 9 janvier 2015 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État de paysagiste stipule dans son article 1^{er} que cette formation « permet de valider 180 crédits européens par semestre qui correspondent à des heures d'enseignement encadrées (375 heures minimum) auxquelles s'ajoutent le travail personnel de l'étudiant et les périodes de stage. Au cours du dernier semestre de formation, le volume d'heures d'enseignement encadré peut être réduit au regard de la part de travail personnel attendu ». Or dans le cadre de l'actuelle organisation pédagogique, on constate que le nombre d'heures encadrées par semestre est le suivant⁷⁹ :

S5	379 h encadrées (+4 h par rapport au minimum de 375 h)
S6	370 h encadrées (-5 h par rapport au minimum de 375 h)
S7	340 h encadrées (-35 h par rapport au minimum de 375 h)
S8	372 h encadrées (-3 h par rapport au minimum de 375 h)
S9	280 h encadrées (-95 h par rapport au minimum de 375 h)
S10	174h encadrées

⁷⁸ RAE, p. 81.

⁷⁹ Annexes RAE, p. 678-680.

La synthèse du questionnaire sur la formation paysage de février 2020 à l'initiative des étudiants pointe sans ambages des lacunes dans la formation. En particulier, les enseignements en informatique CAO/DAO semblent insuffisants et ce manque constituerait un handicap pour l'insertion professionnelle.

De même, on constate que globalement les étudiants sont demandeurs d'avoir davantage de cours « pratiques » et moins de cours « théoriques ». Ils expriment des frustrations en ce qui concerne, par exemple, les ateliers de projet de paysage ou bien des sorties de terrain pour la reconnaissance des végétaux. Le sujet du niveau d'anglais B2, prérequis indispensable pour atteindre l'année du diplôme pose question étant donné le faible nombre d'heures et de suivi en cours de langue.

Dans un tel contexte, force est de constater que la structure de la formation n'est pas adaptée aux différents parcours étudiants. Bien qu'attachés à leur cursus, les étudiants subissent une situation institutionnelle conflictuelle avec un projet pédagogique présentant des lacunes et manquant de précisions quant à l'acquisition des compétences. **Le comblement des déficits horaires (en semestre 7 et 9 notamment) peut constituer une piste de réflexion pour un rééquilibrage de l'offre de formation et ainsi résoudre les manques ou faiblesses constatés.**

3 / La délicate question du 1^{er} cycle en paysage

On observe que les deux formations délivrent un diplôme d'État soit en architecture soit en paysage. Dans le cas de la formation en architecture, le cursus est en cinq ans avec un DEEA en trois ans conférant le grade de licence et un DEA en 2 ans conférant le grade de master. Dans le cas de la formation en paysage, il s'agit d'un cursus de trois ans avec une entrée en 3^e année de niveau licence, soit par voie interne, soit par voie externe grâce à un concours national commun à toutes les écoles de paysage délivrant le DEP.

À ce titre, la mention visible d'un diplôme d'études en paysage (DEEP) sur le site web de l'Ensap Bx n'a aucune réalité et est erronée. Cependant, elle est révélatrice du questionnement récurrent d'un diplôme intermédiaire (en symétrie de ce qui existe en architecture avec le DEEA) en fin de 3^e année de licence. D'ailleurs, le RAE stipule : « un enjeu essentiel pour la formation est d'aboutir à la création d'un véritable cursus en 5 ans avec un diplôme intermédiaire conférant le grade de licence. Il permettrait des passerelles avec d'autres formations d'enseignement supérieur »⁸⁰.

En rappel, toutes les écoles de paysage délivrant le DEP sont désormais toutes dotées d'un cycle préparatoire de deux ans (CPEP) avant le cursus en DEP (2 +3). La question de la création d'un niveau licence est également posée par l'Ensap de Lille⁸¹. Seule, une discussion interministérielle entre les différentes tutelles des écoles de paysage (ministère de la Culture (MC) pour les Ensap de Lille et de Bordeaux, ministère de l'Agriculture (MA) pour l'Ensap de Versailles/Marseille, ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (Mesri) pour l'ENP-INSA Centre-Val de Loire de Blois) pourrait permettre d'entamer une réflexion sur ce point sachant que le ministère de la Culture ne serait pas « moteur » sur cette question, selon les entretiens, et qu'il a été impossible de connaître la position du ministère de l'Agriculture sur ce sujet.

En outre, à l'Ensap Bx, l'entrée en 1^{re} année de DEP (DEP1) soit par la voie interne (étudiants ayant déjà effectué le cycle préparatoire), soit par la voie externe, crée une disparité de traitement dans le suivi de la formation. En effet, le semestre 5 est consacré pour les étudiants issus de la voie interne aux mobilités à l'international (type *Erasmus*), alors que les étudiants entrés par la voie externe sont soumis à une sorte de remise à niveau durant ce même semestre sous forme d'enseignements donnés hors de l'Ensap Bx ou dans la formation en architecture, voire avec des enseignements en CPEP1 et CPEP2⁸² et vivent difficilement cette intégration au cursus DEP.

4 / Des enseignements additionnels peu développés

Des enseignements complémentaires sont prévus pour l'enseignement de la langue anglaise⁸³. Des modules de connaissances de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat ne sont pas développés. Les données et informations liées aux compétences additionnelles sont stipulées dans le supplément au diplôme.

⁸⁰ RAE, p. 80.

⁸¹ Rapport d'évaluation Hcéres Ensap de Lille, campagne d'évaluation 2018-2019, vague E, p. 29.

⁸² RAE, p. 82.

⁸³ RAE, p. 84.

5 / Une absence d'innovation pédagogique

La place de l'innovation pédagogique reste encore à développer. Compte tenu de la situation d'état d'urgence sanitaire, on peut constater que cette place est, au minimum, à renforcer en abordant la question du numérique dans l'enseignement.

6 / Une validation d'acquis partielle

Comme précisé⁸⁴, la formation ne délivre pas de diplômes via la VAE. Cependant, la possibilité « d'admission sur titre »⁸⁵ permet à des étudiants de pouvoir intégrer le DEP2 après avoir validé 180 ECTS dans la limite des capacités d'accueil fixées par arrêté. D'autre part, une commission Admission, recrutement suivi et orientation (ARSOE) examine sur dossier (admissibilité) et sur audition (admission) les dossiers des candidats souhaitant entrer en CPEP2.

7 / Des modalités d'évaluation contestables

Malgré l'existence d'un règlement des études dont les étudiants certifient avoir pris connaissance, force est de constater que les modalités d'évaluation, leurs transparences, diffusions, etc. varient selon le bon vouloir des enseignants. Le RAE précise qu'aucune note n'est réputée définitive tant que le jury semestriel n'a pas rendu ses conclusions⁸⁶, ceci étant une règle indiscutable. Mais il s'avère que le système de notation ouvre la voie à la plus grande subjectivité, aux rapports de force entre les enseignants présents dans le jury semestriel, et aux comparaisons de notation entre les étudiants. Les jurys semestriels sont vécus comme les uniques moments de « sanctions ». Il n'est donc pas souhaitable de faire perdurer ce système. Cette demande de clarifier le système de notation est également formulée par les étudiants dans l'enquête qu'ils ont produite sur leur département de formation.

Il y a un besoin urgent d'initier un groupe de travail associant personnel administratif, étudiants et enseignants pour clarifier une situation où se développe un climat d'incertitude et de stress pour les étudiants quant à ces procédures d'évaluation portant préjudice à la sérénité de leurs parcours et de l'appréhension de leurs progrès dans l'acquisition des compétences. Une réécriture d'un guide spécifique des évaluations dans la formation en paysage serait opportune et urgente permettant de mieux spécifier les procédures d'évaluations et mesures d'équité appliquées.

8 / Une bonne valorisation en interne des stages

Le service Insertion professionnelle et parcours spécialisés est chargé de la gestion des offres de stages. Les stages font l'objet de conventions formalisées entre l'étudiant, l'école et l'organisme d'accueil. Pour la formation en paysage, ces stages font l'objet de restitutions partagées autour de « cafés/stages » très appréciés.

9 / Un suivi de l'insertion professionnelle à approfondir

Sur la base des éléments fournis⁸⁷, le comité observe que les paysagistes concepteurs formés à l'Ensap Bx ont une insertion professionnelle plutôt satisfaisante puisque « 46 % des diplômés ont été embauchés sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme » et « 30,8 % accèdent à leur premier emploi dans un délai de trois à six mois après l'obtention de leur diplôme ». On apprend aussi que 61 % des paysagistes concepteurs exercent dans le secteur des études. Le pourcentage de ceux qui travaillent en MOE ou MOA n'est pas précisé alors que ce serait une donnée importante pour le pilotage de l'offre de formation. On peut aussi s'interroger sur les 39 % des diplômés qui ne poursuivent pas dans le domaine du paysage.

Le comité recommande à l'Ensap Bx de s'approprier plus profondément l'observatoire des diplômés en y intégrant des dimensions relatives aux métiers, voire en établissant un observatoire des métiers. L'idée est de mieux jauger l'adéquation des objectifs de formation avec l'employabilité des paysagistes concepteurs formés à l'Ensap Bx. Un Conseil de perfectionnement (ou son équivalent), réunissant enseignants, étudiants et

⁸⁴ RAE, p. 84.

⁸⁵ RAE, p. 52.

⁸⁶ RAE, p. 55.

⁸⁷ RAE, p. 85 et 6-29 statistiques éventuellement qualifiées du devenir des diplômés.

personnalités extérieures du monde professionnel pourrait conseiller et éclairer l'Ensap Bx quant à l'amélioration de l'insertion professionnelle de ses paysagistes concepteurs.

DEP - Conclusion

En vue du renouvellement de l'accréditation du diplôme DEP, il est urgent d'écrire un programme de formation dans lequel il sera possible d'avoir :

- la lisibilité de sa conformité avec le référentiel de formation du diplôme DEP (notamment à l'égard des sept domaines) ;
- une meilleure prise en compte des recommandations données lors de l'évaluation 2018-2019 du DEP ;
- des articulations plus explicites entre les ateliers de projet et les autres champs disciplinaires.

Cette réécriture doit être l'occasion d'un travail en commun avec tous les acteurs de la communauté pédagogique de l'établissement (enseignants, étudiants, personnel administratif) et peut également préfigurer de potentiels et souhaitables rapprochements avec la formation en architecture⁸⁸.

1 / Les points forts

- Une bonne articulation entre formation et recherche avec notamment des enseignements en sciences sociales et humaines développés mettant l'accent sur la maîtrise d'usage ;
- une exigence du respect d'un niveau B2 d'une langue vivante étrangère conformément au référentiel de formation du DEP ;
- une expérience à l'international (en semestre).

2 / Les points faibles

- Un enseignement du projet de paysage peu valorisé et peu connecté avec les autres champs disciplinaires ;
- des enseignements en techniques et en sciences du vivant peu consolidés ;
- un défaut de transparence et de lisibilité quant aux modalités d'évaluations ;
- des étanchéités contre-productives entre les formations en architecture et en paysage ;
- une structuration pédagogique en Pôle 1, Pôle 2 et Plateau complexe à comprendre dans ces attendus d'acquisition de compétences et d'aptitudes en conformité avec les trois référentiels (professionnel, compétences, formation) du diplôme DEP (janvier 2015).

3 / Les recommandations

- Écrire plus lisiblement le programme de formation en expliquant mieux la conformité avec les objectifs du référentiel national du DEP, plus particulièrement en ce qui concerne le projet de paysage ;
- rédiger un syllabus pour rendre plus explicite la progressivité des acquis de compétences durant la formation et la spécificité ou coloration du DEP délivré par l'Ensap Bx ;
- réfléchir à des modules communs avec la formation en architecture, notamment en 1^{er} cycle concernant, par exemple, de l'histoire et de la géographie des territoires habités ou l'urbanisme, les langues, les technologies de l'information et de la communication (TICE) ou les outils de CAO/DAO (voir également les recommandations du DEEA) ;
- mettre en place un observatoire des métiers de paysagistes concepteurs pour un suivi fiable et régulier des diplômés ;
- mettre en place un référentiel horaire pour les tâches hors enseignement afin d'inciter une meilleure implication des acteurs de la formation (coordination par année, par unités d'enseignement, participation des élus aux différentes instances, groupes de travail thématiques et prospectifs, etc.).

⁸⁸ PV du CA séance n°83 année 2019 - 10 octobre 2019.

Conclusion générale

1 / Un établissement potentiellement rayonnant, mais dont le projet, entravé par les conflits internes, ne parvient pas à aboutir.

L'Ensap Bx a de nombreux atouts et a su faire avancer plusieurs domaines depuis 2015. Ses formations en architecture et en paysage, bien que perfectibles dans leur structuration et dans leurs articulations, ont des qualités réelles. La recherche s'est réorganisée avec succès dès le début de la période évaluée. Son activité est soutenue et se diffuse dans les formations. Les partenariats de l'école se développent avec beaucoup de richesse à tous les niveaux. L'établissement a fait le choix opportun de rester sur son site. Il aborde son projet immobilier comme un outil de développement fédérateur pour ses acteurs comme pour son territoire où il est, par ailleurs, déjà bien ancré.

Le personnel montre son engagement dans un désir et une volonté de bien faire.

Les services ont été réorganisés de manière prometteuse. Les étudiants sont impliqués dans les nouvelles instances de gouvernance. Ils dynamisent leur réseau associatif. Ils incarnent une synergie potentielle qui ne demande qu'à se développer pour contribuer à « donner sens » au projet de l'Ensap Bx. Le RAE est le fruit d'une mobilisation collective à laquelle ils ont participé.

L'Ensap Bx a conclu cette période par un bilan comportant de nombreux points positifs. Ce résultat est reconnu par la communauté, tous les avis exprimés lors du CA d'octobre 2020 s'étant montrés favorables au renouvellement de la directrice.

Néanmoins l'école présente une difficulté structurelle à franchir l'ultime étape qui donnerait, aux yeux de tous, un sens à son projet global et à ses déclinaisons. Sont en cause des freins internes dont la permanence a finalement constitué une forme de plafond de verre, infranchissable par définition alors que l'Ensap Bx serait en mesure de rayonner si elle le dépassait. Cette situation est perceptible autant dans la démarche réflexive de l'école que dans son fonctionnement. Le personnel en a conscience. Il exprime une souffrance persistante au travail, dont il souhaiterait s'affranchir.

L'école (direction, personnel, enseignants, étudiants) identifie elle-même les causes de son mal-être. Les difficultés internes à l'administration, moins exacerbées qu'en 2019, pourraient évoluer favorablement du fait de la réorganisation en cours. La dimension conflictuelle manifeste établie entre les départements Architecture et Paysage dès la création de ce dernier (1991) n'est toujours pas résolue. Les difficultés se sont progressivement enkystées. Elles relèvent du rapport entre les disciplines, des échanges entre les communautés (enseignants-praticiens et enseignants-chercheurs) et de visions divergentes sur les positions professionnelles auxquelles les formations préparent (études, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre).

La représentation institutionnelle minoritaire du département Paysage (environ un quart des effectifs étudiants par rapport à ceux du département Architecture) a été mal vécue depuis son origine et a conduit, en 2018, à la création des conseils de départements, instances spécifiques à l'Ensap Bx. Le climat conflictuel affecte toutes les communautés : personnel, enseignants, chercheurs et étudiants. Il entrave le processus démocratique (démissions aux instances). La situation fait barrage à toute transversalité disciplinaire, discursive ou simplement opérationnelle entre les deux départements dont la coexistence reste néanmoins la force potentielle, et la singularité avérée, de l'Ensap Bx. Des situations d'autorité se sont installées. Le comité n'a pas souhaité les commenter pour aider à dépasser les clivages personnels en les considérant comme les indices de problèmes structurels plus larges. La réflexion stratégique ne pouvant se dérouler normalement, l'école n'est pas en mesure de définir un nouveau projet d'établissement, alors qu'elle avait déjà abandonné le précédent en 2016.

Lors des entretiens, le conseil de département Paysage a présenté une solution d'issue à la crise en exprimant l'hypothèse que le département pourrait prendre son autonomie statutaire vis-à-vis de l'Ensap Bx⁸⁹. En l'occurrence, si le souhait du département Paysage de quitter l'Ensap Bx était confirmé par la majorité de ses

⁸⁹ Une démarche individuelle, hors du cadre des instances prévues par le Décret 2018-109 du 15 février 2018, a été faite auprès du ministère de la Culture pour proposer de transformer le département Paysage en institut du paysage au sein de l'Université Bordeaux Montaigne.

membres, ce qu'il convient de vérifier, il convient alors d'en instaurer le débat de manière officielle et collégiale au sein des instances. Il appartiendra ensuite au CA d'en décider⁹⁰.

L'Ensap Bx est demandeuse de conseils pour sortir de sa situation de crise. La situation, mettant aujourd'hui en danger l'établissement, a conduit l'Ensap Bx et la SDESRA (Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture au sein du MC) à organiser une mission conjointe d'expertise. Cette mission a été programmée pendant une journée et à la même période que les entretiens réalisés par le comité d'experts du Hcéres. Lors de cette mission, deux personnalités qualifiées, respectivement architecte-conseil de l'État et paysagiste-conseil de l'État, devaient auditionner la directrice, des représentants des instances, des conseils de départements et des étudiants.

2 / Trois scénarios pour sortir de la crise

Dans les conditions actuelles, l'analyse du comité est que la crise ne pourra pas être résolue tant que l'Ensap Bx n'abordera pas autrement les relations entre l'architecture et le paysage, à partir des disciplines dans un premier temps, puis en réinterrogeant la structuration de ses formations et de ses départements.

Pour instaurer le débat nécessaire entre les départements pour fonder l'avenir de l'école sur des bases saines, le comité propose à l'Ensap Bx de travailler à trois scénarios de sortie de crise sans préjuger de celui qu'elle choisira, ou même de sa capacité à définir un quatrième scénario à partir des réflexions menées.

Le comité évalue ce travail possible dans la mesure où les acteurs de l'Ensap Bx ont réussi à se mettre en synergie pour produire un RAE lucide sur la situation et à élaborer des axes stratégiques en tout point fondateurs de la réflexion collective à poursuivre.

Scénario 1

Le premier scénario proposé est celui de la rupture et a effectivement pour objet le départ du département Paysage de l'Ensap Bx. Il pose la question fondamentale de l'évolution de la cartographie de l'enseignement supérieur au domaine du Paysage. Il suppose, en conséquence, une implication dans la réflexion de tous les ministères concernés : MAA, MC, MESRI, et une consultation éventuelle du ministère de la Transition écologique (MTE). Ce scénario invite à estimer les pertes qu'il engendrerait pour l'Ensap Bx, pour sa formation à l'architecture, pour les autres formations ainsi que dans les domaines de la recherche et des partenariats.

Scénario 2

Le deuxième scénario est celui du renouveau, en profondeur, de la relation entre architecture et paysage. Également coûteux en transformation, il suppose un important travail réflexif qui n'est possible que si la pluralité des points de vue peut s'exprimer constructivement. Ce scénario nécessite une étude approfondie sur les perspectives professionnelles des futurs diplômés, et une analyse des manques et des forces de l'école à cet égard. Ce scénario tend vers l'objectif « d'unité dans la diversité » exprimé dans les axes stratégiques associés au RAE. La réflexion collégiale prendrait fin une fois que cette vision de l'école serait établie et déclinée dans sa pluralité à partir d'axes stratégiques formulés de façon opérationnelle.

Scénario 3

Le troisième scénario est celui de la continuité, mais en instaurant un vrai travail sur l'identité des départements à partir d'actions aux thématiques partagées, même si ces actions pourraient rester seulement « juxtaposées ». Ce scénario est celui d'une projection sur la décennie à venir, partant du principe que les équipes se renouvelleront et que d'autres positions s'exprimeront dans le futur. Ce scénario nécessite, au minimum, un engagement des départements à respecter un code de bonne conduite, lequel sera à établir. Cet engagement devra être connu des étudiants, voire être élaboré en concertation avec eux.

Le comité considère certaines conditions comme essentielles pour mener le chantier de réflexion sur ces trois scénarios :

- le processus de réflexion et de décision à l'échelle de l'ensemble des instances doit être fonctionnel, ce qui suppose de rétablir une représentation active, et constructive, du département Paysage au sein des instances prévues par le décret du 15 février 2018 ;

⁹⁰ Les décrets de 2018 donnent une autonomie renforcée à chacune des ENSA. Cette autonomie se matérialise dans les statuts de l'Ensap Bx, le ministère de la Culture n'ayant qu'une voix consultative au sein du CA. Cette voix est portée par la Drac, sous l'autorité du Préfet. Le ministère n'a donc aucune autorité directe sur l'avenir statutaire d'un département de l'école.

- la question des relations disciplinaires entre architecture et paysage doit être nourrie par des apports d'experts extérieurs en mesure d'analyser les positions des départements de l'Ensap Bx comme les environnements extérieurs (pratiques professionnelles, prospectives, paysage de la recherche, etc.) ;
- la notion de parcours pour les étudiants doit être centrale dans la réflexion (orientation, formation, projection et insertion professionnelle) ;
- les étudiants doivent être acteurs du projet d'évolution de leur école et partie prenante dans l'élaboration d'une vision de ce qui sera leur futur métier. La contribution des *alumni* à l'élaboration de cette perspective est essentielle.

Ce vaste chantier de réflexion ne peut être réalisé qu'avec l'adhésion des personnes qui le mèneront. Celles-ci pourraient impliquer l'ensemble de la communauté en organisant une restitution participative des travaux auxquels elles participent (par exemple sous forme d'États-Généraux). À partir de cette restitution, l'Ensap Bx pourrait dégager des axes stratégiques qu'elle déclinerait ensuite dans son nouveau projet d'établissement. La place des étudiants doit être centrale dans cette démarche, car c'est bien leur avenir dont il s'agit. L'éclairage qui sera apporté par les *alumni* est essentiel.

Le comité recommande à l'Ensap Bx de faire appel à un médiateur pour l'accompagner dans sa gestion de sortie de crise et sur une durée de mission bien définie.

3 / Les points forts

- Trois équipes de recherche, dont une UMR, maîtrisant leur situation et en lien avec les formations ;
- un très bon ancrage territorial et une ouverture globale de l'établissement aux partenariats académiques et socioéconomiques ;
- une offre de formations complémentaires ;
- des finances saines et un budget maîtrisé ;
- un investissement des étudiants élus et des associations étudiantes dynamiques.

4 / Les points faibles

- Les conflits entre les départements Architecture et Paysage et les défaillances au niveau de leur pilotage qui bloquent la mise en place d'un projet stratégique de l'établissement ;
- des parcours de formation peu lisibles, voire inexistantes en 1^{er} cycle ;
- une absence de vision sur le numérique ;
- un plafond d'emploi limitant.

5 / Les recommandations

- Mettre en œuvre la réflexion sur les trois scénarios de sortie de crise proposés par le comité d'évaluation ;
- proposer, à mi-parcours, un projet d'établissement partagé avec la tutelle ;
- impliquer les étudiants à plusieurs niveaux : guide de l'étudiant, projet immobilier, liens entre les formations, projection professionnelle, etc.
- transformer les atouts de l'école à l'international en politique structurée et lisible ;
- a minima, identifier des thématiques partageables, entre les départements Paysage et Architecture afin de les approfondir au bénéfice du positionnement et de l'identité de l'Ensap Bx : transition écologique, littoral, milieux, ancrage territorial, etc.) ;
- développer l'observatoire sur l'insertion professionnelle en y intégrant une perspective « métiers » qui apportera un éclairage sur les modes d'exercices pluridisciplinaires.

Liste des sigles

A

ACCAU	Ambiances et confort, conception architecturale et urbaine
ARSOE	Admission, recrutement suivi et orientation
AST	Aquitaine Science Transfert
ATS	Personnel administratif, technique et spécialisés

B

BDE	Bureau des étudiants
Bordeaux INP	Institut polytechnique de Bordeaux
Bordeaux Sciences Agro	École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux

C

CA	Conseil d'administration
Caf	Capacité d'autofinancement
CAO	Conception assistée par ordinateur
CCT	Convention de coordination territoriale
CDP	Conseil de département du Paysage
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CFVE	Commission de la formation et de la vie étudiante
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIEPT	Certificat international d'études de paysage et de territoire
Cifre	Conventions industrielles de formation par la recherche
CLES	Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur
CM	Cours magistraux
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Comue	Communauté d'universités et établissements
Covid-19	Maladie à coronavirus 2019
CPEP	Classe préparatoire aux études de paysage
CPER	Contrat de plan État-région
CPS	Conseil pédagogique et scientifique
CR	Commission de la recherche
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
Cvec	Contribution de vie étudiante et de campus

D

DAO	Dessin assisté par ordinateur
DEA	Diplôme d'État en architecture
DEEA	Diplôme d'études en architecture
DEP	Diplôme d'État de paysagiste
DEPS	Département des études, de la prospective et des statistiques
DESC	Diplômes de l'enseignement supérieur culture
DIE	Diplôme inter établissements
DIRD	Dépenses de recherche et d'innovation
DPEA	Diplôme propre aux écoles d'architecture
Drac	Direction régionale des affaires culturelles

E

ECTS	<i>European Credit Transfer and Accumulation System</i>
ED	École doctorale
Ensa	École nationale supérieure d'architecture
ENSAECO	Réseau de l'enseignement de la transition écologique dans les Ensa et Ensap
Ensap Bx	École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Ensap	École nationale supérieure d'architecture et de paysage
ERP	Établissement recevant du public
ESE	Espace santé étudiant
ETP	Équivalent temps plein
ETPT	Équivalent temps plein travaillé

F

Fle	Français langue étrangère
FSEA	Fédération sportive des écoles d'architecture

G

Gpeec	Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
GRECCAU	Groupe recherche environnement, confort, conception architecturale et urbaine

H

HCA	Histoire et cultures architecturales
Hcéres	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger les recherches
HMONP	Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre

I

Idex	Initiatives d'excellence
IEP Bordeaux	Institut d'études politiques de Bordeaux (Sciences Po Bordeaux)
INP Bordeaux	Institut polytechnique de Bordeaux
Inrae	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Inria	Institut national de recherche en informatique et en automatique
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
ISA BTP	Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics
I-Site	Initiative science-innovation-territoires-économie

J

JPO	Journées portes ouvertes
-----	--------------------------

L

LMD	Licence-Master-Doctorat
LV2	Deuxième langue vivante

M

MA	Ministère de l'Agriculture
MC	Maître de conférences
MC	Ministère de la Culture
MCC	Modalités de contrôle des connaissances
MCF	Maître de conférences des universités
Mesri	Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation
MOA	Missions de maîtrise d'ouvrage
MOE	Missions de maîtrise d'œuvre

P

PAVE	Profession, architecture, ville, environnement
PFE	Projet de fin d'études
PSSI	Politique de Sécurité des systèmes d'information

R

RAE	Rapport d'auto-évaluation
RAMAU	Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme
RBW	<i>Rebuilding the World</i>
RNCP	Répertoire national de la certification professionnelle

S

Satt	Sociétés d'accélération du transfert de technologies
SDESRA	Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
Shon	Surface hors œuvre nette
SHS	Sciences humaines et sociales
SI	Système d'information
SPSI	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
STA	Sciences et techniques pour l'architecture
SWOT	<i>Strengths - Weaknesses - Opportunities – Threats</i>

T

TD	Travaux dirigés
TPCAU	Théories et pratiques de la conception architecturales et urbaine
TPP	Texte de positionnement personnel

U

UBM	Université de Bordeaux Montaigne
UE	Unités d'enseignement
UMR	Unité mixte de recherche
UPEPT	Urbanisme : paysage, évaluation environnementale de projets de territoire

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
VT	Ville et territoires

Observations de la directrice



HCERES

2 rue Albert Einstein
75013 Paris

à l'attention de
Mr Glaudes, directeur par intérim du département
d'évaluation des établissements,
et
Madame Franjé, directrice du département
d'évaluation des formations

date 8 juillet 2021
service direction
Suivi par Camille Zvenigorodsky
coordonnées T 05 57 35 11 11 | c.zvenigorodsky@bordeaux.archi.fr

Objet Observations sur le rapport définitif
Votre courrier du 25 juin 2021

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

Vous m'avez communiqué votre rapport d'évaluation de l'établissement et de ses formations suite à notre autoévaluation et votre visite fin janvier. Il apporte des orientations opérationnelles et de nombreuses pistes de réflexion pour construire son futur. Pour cela, je tiens à remercier le comité d'experts, au nom de l'ENSAP de Bordeaux, pour son écoute, l'analyse de la situation et ses recommandations.

J'ai l'honneur, comme vous m'y invitez à formuler mes observations sur ce rapport. L'ordre choisi ci-après reprend les points majeurs que le comité a relevé, selon le déroulé du rapport.

Sur l'établissement

L'établissement partage les recommandations importantes liées au fonctionnement de ses instances de gouvernance et en particulier sur l'amélioration de leur articulation, la clarification de leurs responsabilités et de leur fonctionnement. L'introduction des conseils de département, choix de l'école, non imposé par le décret portant statut des ENSA en 2018, mérite de faire l'objet d'un bilan dans une optique de compatibilité avec les responsabilités propres des instances centrales, dans un processus démocratique sans faille (donc à minima en intégrant la participation des étudiants et des personnels administratifs). Ce point est une priorité de l'établissement en tant que condition cruciale pour permettre la construction d'un projet d'établissement partagé, articulant des formations en architecture et paysage.

Le rapport souligne le fait que la recherche constitue un atout pour l'école, il recommande que les équipes de recherche s'impliquent dans les formations en clarifiant la relation recherche et formation, en identifiant les thématiques venant structurer les grilles pédagogiques et en rendant plus lisible l'initiation à la recherche. A ce jour, la réflexion s'est déjà engagée sur ces axes et nourrira l'approche par compétence et les enjeux d'évolution des formations.

Le rapport précise que la politique de l'établissement et ses formations à l'échelle européenne et à internationale sont une véritable force de l'école, compte tenu de son vaste réseau. La définition et explicitation de sa stratégie seront travaillées sur la prochaine période dans une optique de structuration de ces réseaux en concordance avec le projet de l'établissement.

Sur les formations

Le rapport relève la richesse de l'offre de l'école en formation initiale, spécialisée et en recherche ainsi que l'importance de son réseau partenarial.

Il recommande cependant de transformer cette richesse en politique cohérente et stratégique par rapport au territoire et à l'international en identifiant ses enjeux privilégiés.

Constatant l'étanchéité contre-productive entre les formations architecture et paysage, il les invite à engager un débat pour identifier les rapprochements et thématiques permettant une culture et des enseignement partagés (échelle du projet, notion de «contexte» et de «site» dès le début de la formation

L'établissement partage la nécessité d'une amélioration du dispositif de pilotage des enseignements et de connaissance du devenir des diplômés pour amender et positionner les objectifs et l'offre de formation.

Pour chaque diplôme, l'avis identifie des points positifs, négatifs et donne des recommandations sur lesquels la direction et les présidences s'accordent.

Ainsi sont conseillés pour:

- le DEEA, une amélioration de l'offre pour permettre des parcours en intégrant la charge de travail des étudiants et le renforcement des enseignements de technique et outils numériques.
- le DEA, une analyse du cursus pour en déterminer les manques et approches insuffisamment valorisées et sa reformulation plus lisible dans une approche par compétences et apprentissages.
- le DEP, l'écriture en vue de l'accréditation d'un programme de formation exprimant lisiblement sa conformité aux référentiels professionnels et du diplôme - et ce notamment à l'égard des 7 domaines dont le projet de paysage - en prenant en compte les recommandations données lors de l'évaluation 2018, 2019 du DEP et en articulant de façon explicite les ateliers de projet et les autres champs disciplinaires.

En conclusion

Le comité rappelle les atouts de l'école mais constate les blocages structurels empêchant l'élaboration d'un projet global et ses déclinaisons dont notamment le climat conflictuel, le mal être au travail et les divergences de point de vue qui y règnent.

Pour y répondre, il propose d'aborder les relations entre architecture et paysage à partir des disciplines, puis de la structuration des formations et des départements par un débat démocratique.

Trois scénarii sont proposés à la réflexion de l'établissement:

- la rupture, avec le départ de la formation paysage de l'Ensap Bordeaux,
- le renouveau qui tend vers l'«unité dans la diversité»
- la continuité, dans un fonctionnement juxtaposé des formations.

Ces trois scénarii ont été évoqués depuis la réception de votre rapport, en conseil d'administration et en conseil pédagogique et scientifique. Il apparaît à ce stade que le premier scénario (la rupture) n'est pensé que par un très petit nombre d'enseignants, sans partage par les instances, la direction, les étudiants et les ministères de tutelle. Toutefois, avant de s'en affranchir il sera fait le clair sur son intérêt et ses raisons pour éviter qu'il ne reste qu'à l'état d'ébauche ou de menace. Les porteurs de ce projet ont été saisi pour expliquer le degré d'avancement de leur proposition et de l'adhésion qu'elle suscite auprès des autres enseignants et de l'Université de Bordeaux Montaigne qui en serait porteuse.

Le second scénario, possible à condition que le premier soit définitivement oublié, devient une perspective très attractive et rejoint les ambitions des directeurs successifs depuis plusieurs années. Toutefois, si ce cap idéal et d'apparence évident peut susciter l'adhésion, il reste à ce jour hors d'atteinte compte tenu des divergences de vues internes. L'hypothèse suppose un préalable majeur à ce que les 2 formations travaillent à une convergence de vue interne à chacune, puis à leur articulation pertinente. Celle-ci suppose un croisement des enjeux et apprentissages communs en vue de leur mutualisation. La direction et les instances ont fait sienne la recommandation concernant le travail sur les blocs de connaissance et de compétences, les acquis d'apprentissage et l'alignement pédagogique qui lui apparaissent être un moyen efficace d'y parvenir. Ce travail a été d'ors et déjà initié par un groupe de travail, il mérite d'être adopté plus largement par le corps enseignant.

Le troisième scénario, peu ou prou celui connu aujourd'hui, ne permet pas de construire un projet d'établissement partagé, volontaire et ambitieux. Il est aujourd'hui retenu à défaut, en remettant en place des fonctionnements internes démocratiques et procédant aux processus qualité pour améliorer l'existant. Il sera ouvert à l'expérimentation en attendant, à terme, de pouvoir faire le choix d'une rupture (selon l'avancée et le réalisme du projet présenté par le petit groupe d'enseignants concernés) ou d'une mutualisation (à la suite de l'avancement du travail sur les compétences).

L'établissement, sa direction et ses instances mesurent le travail à accomplir en ce qui concerne les formations en particulier pour que la formation paysage retrouve sa régularité au regard du référentiel. L'analyse du rapport montre que ce travail à venir vient en cohérence avec les axes stratégiques identifiés par l'établissement qui seront enrichis des recommandations.

La démarche, engagée de manière volontaire avec toute la communauté, intègre trois axes majeurs et complémentaires dont l'approche par compétences (ci-dessus largement évoquée), la prise en compte des nouveaux enjeux de formation notamment lorsqu'ils sont communs aux formations et la mise en place de l'accompagnement des parcours étudiants. Cette démarche multiaxiale mérite de se poursuivre et d'être murie dans la prochaine période pour intégrer les formations et les futurs doubles parcours ou diplômes. Elle va nourrir l'engagement par phase, de l'école sur la prochaine période d'accréditation.

L'ensemble de la communauté sera par ailleurs mobilisé sur des projets intégrateurs tel le projet immobilier dans un objectif de démarche collaborative contribuant à l'apaisement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice et monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée



Camille ZVENIGORODSKY
Directrice de l'ENSAP Bx

Organisation de l'évaluation

La visite de l'Ensap Bx a eu lieu les 27, 28 et 29 janvier 2021, sous forme virtuelle en raison de l'épidémie de Covid-19. Le comité était présidé par Madame **Barbara DENNYS**, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens.

Ont participé à cette évaluation

- Monsieur **Pietro CALI**, architecte à Aci Castello (Italie) et professeur émérite à l'Université de Catane ;
- Monsieur **Marc CLARAMUNT**, professeur associé à l'ENP-INSA Centre-Val de Loire, ancien directeur de l'ENSNP de Blois ;
- Madame **Béatrice MARIOLLE**, professeure HDR à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille ;
- Monsieur **Emmanuel PARISIS**, directeur du Crous de Lille Nord Pas-de-Calais, ancien DGS Université Lille 3 et ancien DGS École Centrale de Lille (Centrale Lille) ;
- Monsieur **Corentin ROBERT**, architecte D.E et étudiant en paysage (DEP3) à l'ENSP Marseille ;
- Madame **Laura VERDELLI**, maître de conférences des universités (MCF) – École polytechnique de l'Université de Tours.

Représentaient le Hcéres

- Monsieur **Adam APAZOV**, chargé de projet, Département d'évaluation des établissements ;
- Monsieur **Jean-Luc CLÉMENT**, conseiller scientifique, Département d'évaluation des établissements ;
- Monsieur **Emmanuel MAHÉ**, conseiller scientifique, Département d'évaluation des formations ;
- Madame **Maud QUEREYRON**, chargée de projet, Département d'évaluation des formations.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)